

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1769 - 21 juin 2002 - prix : 1 €

Après la victoire de Chirac

**La droite
n'aura pas
forcément
les mains
libres**

**Le PS
satisfait...
d'un bilan
désastreux**

p. 4

**P.C.F.
Poursuivre
une politique
qui a fait
faillite ?**

p. 5

**Un milliard
d'affamés
dans
le monde**

p. 8

Palestine - Israël

**L'impasse de la
politique de Sharon**

p. 16



Sommaire

Politique

- p 4 ■ La gauche en décomposition... vers quelle recombinaison ?
- Parité hommes-femmes : l'UMP et le PS s'assoient sur leurs propres lois
- p 5 ■ Le PCF face à son avenir avec quelle politique ?
- Martine Aubry... et ceux qu'elle a oubliés

Europe

- p 7 ■ Leur Europe contre le monde des pauvres
- Le Parlement européen subventionne le capital

Dans le monde

- p 8-9 ■ La famine dans le monde
- Le travail des enfants comme au 19^e siècle
- Nigeria
Vie sauve pour Amina Lawal Kurami !
- Etats-Unis
La Cour suprême contre les travailleurs immigrés
Prêtres pédophiles américains
- p 16 ■ Palestine-Israël
Mur de la honte et attentats suicides
- Etats-Unis
Suite à la faillite, le cabinet Andersen jugé coupable

Tribune

- p 6 ■ Au tour social, maintenant

Leur société

- p 6 ■ Baisse d'impôts, prime fiscale pour les riches, déficit public pour les pauvres
- p 10 ■ Les allègements de charges patronales
- La Bourse va mal... pas pour les actionnaires
- p 11 ■ Amiens : accidents d'ascenseurs et logements délabrés
- Incinérateurs d'ordures ménagères contre la santé publique
- p 12 ■ Une société sans pitié pour les plus faibles
- Toulon, tout un arsenal d'escroqueries
- La bombe sale, c'est le capitalisme
- p 13 ■ Angers : Michel Launay et Yannick Marie enfin libérés
- Gare du Nord à Paris
- Doux-Briec (Finistère)

Dans les entreprises

- p 14 ■ Dupont de Nemours Loon-Plage (Nord)
- Région de Caen : image d'une désertification organisée

Raffarin 2 succède à Raffarin 1

LE ROSE, LE BLEU ET LENOIR

Le gouvernement nouveau, que la presse appelle Raffarin 2, est arrivé. On y retrouve presque les mêmes. Il s'y ajoute douze nouveaux venus, parmi lesquels les plus connues sont la très médiatique spationaute Claudie Haigneré qui s'occupera de la recherche et des nouvelles technologies et Nicole Fontaine, ex-présidente du Parlement européen, qui devient ministre déléguée à l'Industrie et sera donc chargée de faire du bien aux chefs d'entreprise, un sport pour lequel les parlementaires européens sont très entraînés. Se crée aussi un nouveau secrétariat d'Etat aux Programmes immobiliers de la Justice, qui revient à Pierre Bédier. Le maire de Mantes-la-Jolie sera chargé de transformer la démagogie sécuritaire en profits supplémentaires pour les grands bétonneurs du pays, Bouygues et autres. Mais le nouveau gouvernement compte aussi Noëlle Lenoir qui succède à Renaud Donnedieu de Vabres, qui, lui, n'a pas été reconduit dans ses fonctions de ministre délégué aux Affaires européennes, du fait de sa mise en examen dans le cadre des affaires de financement du Parti Républicain.

Noëlle Lenoir est, à elle

seule, tout un symbole de l'alternance politique. Première femme nommée au Conseil constitutionnel en 1992, cette proche de Mitterrand avait été choisie par le président de l'Assemblée nationale d'alors, le socialiste Henri Emmanuelli et donc étiquetée « de gauche ». Certains de ses ex-camarades, Forni et Montebourg, disent même qu'elle était au Parti Socialiste. La voilà maintenant dans un gouvernement « de droite ». Ses ex-amis du PS sont donc fâchés et disent qu'elle a changé, mais elle fait simplement la démonstration que les hommes et les femmes de la vraie droite et de la fausse gauche sont interchangeables, puisque de toute façon, sur l'essentiel, ils sont dans le même camp, celui des exploités.

Mais un élément semble avoir été décisif dans le changement de couleur politique de madame Lenoir. Le Parti Socialiste étant déjà très occupé à recaser ses députés emportés par la vague bleue, il aurait oublié de lui trouver un point de chute. Or, Noëlle Lenoir s'était fait remarquer au Conseil constitutionnel comme l'auteur d'un rapport sur l'art d'interpréter l'article 68 de la Constitution, qui régit le renvoi du chef de l'Etat devant la Haute Cour de justice en cas de haute trahison. En 1999, les neuf prétendus « sages » du Conseil constitutionnel, encore présidé par le célèbre amateur de bottines, Roland Dumas, s'étaient alors mis d'accord pour écarter l'idée que la responsabilité pénale du président de la République puisse déboucher sur sa mise en examen. En

clair, le président de la République était « intouchable ». Chirac, qui vient d'en reprendre pour cinq ans... d'intouchabilité, n'est pas un ingrat. Il sait remercier celle qui avait plaidé sa cause, le mettant à l'abri de toutes pour-

suites, là où un vulgaire Donnedieu de Vabres serait mis en examen.

Comme on voit, le gouvernement nouveau est arrivé et les affaires vont pouvoir reprendre.

Jacques FONTENOY.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 65 (mai-juin 2002)



L'élection présidentielle 21 avril - 5 mai 2002

- Après les deux tours de l'élection présidentielle

Un échange de correspondance entre Lutte Ouvrière et la Ligue Communiste Révolutionnaire

Tribune de la minorité : l'extrême gauche devant ses choix

- Documents
- Résultats

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,46 euro

Mon communisme le livre d'Arlette Laguiller est disponible.



Prix : 13 euros. Envoi contre un chèque de ce montant à l'ordre de Lutte Ouvrière.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste : <http://www.union-communiste.org>
E-mail : contact@union-communiste.org

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 17 juin 2002

LA DROITE N'AURA PAS FORCÉMENT LES MAINS LIBRES

■ Chirac et son parti se félicitent d'avoir les mains libres pour gouverner sans contestation pendant cinq ans.

Mais pourquoi donc l'électorat populaire se serait-il mobilisé pour sauver les responsables du gouvernement Jospin ? Pourquoi se serait-il mobilisé pour sauver, contre leurs concurrents chiraquiens, la place des députés du PS et du PC qui expliquaient un mois plus tôt que, pour sauver la République, il fallait plébisciter Chirac par plus de 80 % de l'électorat ?

L'élection triomphale de Chirac, grâce aux voix de la gauche, a naturellement remobilisé la droite qui se pavane aujourd'hui.

Les travailleurs n'ont cependant pas à être démoralisés par ce résultat, même si, avec la droite, ce sont des adversaires ouverts qui sont au pouvoir. Des adversaires qui tenteront de s'en prendre aux retraites et non seulement ne s'opposeront pas aux licenciements, mais accorderont des dégrèvements d'impôts supplémentaires au patronat, avec l'habituelle explication que c'est pour créer des emplois.

Mais disons-nous bien que la gauche en aurait fait autant, même si, maintenant que les dirigeants de la gauche sont rejetés dans l'opposition, ils essaient de se faire passer pour des défenseurs incompris du monde du travail. Les travailleurs n'ont rien perdu dans ces élections, parce qu'ils ne pouvaient rien y gagner.

Mais si la droite croit qu'elle a les mains libres de faire ce qu'elle veut pendant cinq ans, c'est peut-être une erreur. La classe ouvrière peut ne pas respecter le jeu électoral et parlementaire. Dans un passé pas si ancien, des luttes de la classe ouvrière ont fait reculer des gouvernements de droite (et de gauche aussi).

Oui, la classe ouvrière, les travailleurs en général, peuvent s'opposer à toutes les attaques prévues contre notre système de retraites et, bien entendu, contre leur montant. Ils peuvent s'opposer à ces impôts sélectifs qui frappent les plus pauvres au profit des plus riches et qui amputent les rentrées de l'Etat, ce qui diminue la qualité de tous les services publics, des hôpitaux aux transports en commun et à l'éducation, comme aussi la construction de logements populaires pour éviter la dégradation de ceux qui existent et la ghettoïsation de leurs habitants.

Oui, il est possible de s'opposer à tout cela par la lutte. Voyez comme les médecins ont obtenu satisfaction. Ce n'est pas simplement en discutant, c'est en discutant sur la base d'un rapport de forces.

Ce rapport de forces, il faut le créer en faveur des travailleurs. Il faut remobiliser peu à peu le monde du travail au travers de luttes de plus en plus larges et de plus en plus unitaires, toutes corporations confondues. Alors, le gouvernement n'aurait plus les mains aussi libres qu'il le croit.

Le Parti Socialiste va sans doute gauchir son discours maintenant qu'il n'est plus au gouvernement mais, comme il se sent responsable vis-à-vis des classes possédantes, il ne le fera que modérément.

Le PC le radicalisera un peu plus car, de toute façon, il sait qu'il n'aurait à appliquer ces mesures que dans cinq ans. Alors, il pourra toujours nous dire, comme l'a dit Robert Hue : « Moi je voulais, mais c'est Jospin qui ne voulait pas ».

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de promesses, il s'agit de créer les conditions nécessaires d'une lutte d'ensemble. Malgré ses échecs électoraux, le Parti Communiste est le seul parti ayant la force et le poids pour faire pression sur les syndicats pour commencer cette mobilisation. La force de rendre peu à peu confiance aux travailleurs en leur propre politique. La force de commencer si besoin par des journées d'action, des manifestations, mais en annonçant à chaque fois l'action suivante, afin que chacun sache que ce n'est pas une journée sans lendemain mais le début d'une lutte plus importante. C'est comme cela que les médecins ont agi.

Ou bien les militants du Parti Communiste arriveront à convaincre leurs dirigeants de mener une telle politique, ou bien le Parti Communiste ira vers sa disparition, voire sa dissolution dans le Parti Socialiste, ce qui revient au même.

Arlette LAGUILLER

LA GAUCHE EN DÉCOMPOSITION... VERS QUELLE RECOMPOSITION ?



La gauche ex-plurielle en est à panser ses plaies, à faire ses comptes, ou plutôt à se mettre en place pour les futurs et inévitables règlements de comptes post-campagne. On a beau répéter sur tous les tons que, finalement, le PS ne s'en tire pas si mal, c'est oublier les déboires successifs qu'il a dû essuyer durant ces dernières semaines. On ne peut pas dire que son bilan soit glorieux même si celui de ses alliés l'est encore moins.

Il y eut l'affront du premier tour de la présidentielle, Jospin éliminé du second, surtout du fait de son recul de 2 millions de voix, et – mais c'est annexe – des effets d'un système électoral dont il avait su parfaitement s'accommoder, tout comme son prédécesseur, Mitterrand, qui avait su, lui, bien en profiter. Puis en enfilade, la démission politique d'entre les deux tours, où les vaillants dirigeants du PS se sont dépensés sans compter pour faire élire leur adversaire Chirac, déployant en sa faveur des efforts débridés pour faire sa campagne. A tel point que la droite avait du coup tout loisir de faire sa propre campagne pour les législatives puisque le PS et le reste de la gauche, une partie de l'extrême gauche incluse, se consacraient entièrement à faire celle de Chirac.

On en connaît le résultat. Le PS obtient 141 sièges, 148 si l'on y ajoute les sept de son satellite, le PRG, au lieu des 248 dont il disposait dans l'Assemblée précédente. Le

PCF avec 21 députés réussit à maintenir un groupe parlementaire (il en faut 20 pour y avoir droit, et disposer ainsi de facilités d'intervention dans le débat, et de certains avantages matériels et financiers liés à l'existence de ce groupe) mais il en perd treize. Les Verts n'ont plus que trois députés alors qu'ils en avaient sept. Il ne faut toutefois pas oublier que ces députés sont élus à la suite de la coalition au second tour autour du candidat mieux placé dans chaque camp.

Mais à peine élue, cette nouvelle opposition se livre déjà au petit jeu du « ôte-toi de là que je m'y mette ». Au sein de cette nouvelle mouvance (il est trop tôt pour parler d'une nouvelle coalition ; seul l'avenir dira si la gauche dite plurielle se reconstituera, et sur quelle base et sous quelle forme) on assiste déjà aux que-

relles pour les postes, en particulier pour le poste de dirigeant du groupe parlementaire, au sein du PS. Ce poste est convoité, non seulement pour les avantages qu'il procure directement, mais pour les moyens qu'il donne pour se faire une clientèle au sein des notables du parti. Ayrault, le député-maire de Nantes qui occupait ce poste dans l'Assemblée sortante, s'est mis sur les rangs ainsi que Fabius. Mais cette péripétie n'est qu'un préliminaire, et pas la plus importante. Les politiciens qui briguent sa direction préparent l'avenir, leur avenir, c'est-à-dire, sous son égide, leur retour aux affaires, cette fameuse « alternance » dont rêvent les politologues.

Qui, et dans quelle configuration, dans cinq ans, ou plus, sera en situation d'assumer cette alternance ? Quand les

commentateurs et les dirigeants socialistes eux-mêmes expliquent que le Parti Socialiste ne s'en est pas mal sorti, c'est de ce point de vue, et uniquement de ce point de vue qu'ils se situent. Ils constatent que, restant la principale composante de cette opposition, le PS sera une nouvelle fois l'axe de cette alternance. Autour de quels hommes ? Fabius, Strauss-Kahn, un autre ? La concurrence est grande. Les batailles d'appareils et éventuellement les circonstances trancheront. Sous quelle forme ? Autour du PS, tel qu'il est ? Dans le cadre d'une large recomposition, que certains au PCF, ou ailleurs, commencent déjà à appeler de leurs vœux ? La longue histoire du PS, de ses hommes, de leurs ambitions, de leurs étiquettes, nous a habitués à des reconversions multiples qui se sont traduites par des reculs, puis par des avancées.

Les promesses politiques, dans tout cela, sont absentes.

La seule certitude, c'est qu'il n'y aura nul revirement vers cette « France d'en bas » et ses difficultés, dont tout le monde a plein la bouche. Les responsables de haut rang du PS laisseront à quelques francs-tireurs de son aile gauche, ancienne ou nouvelle, le rôle de porte-parole des difficultés populaires. Mais ils se garderont bien, eux, de s'aventurer sur le terrain concret des engagements concernant les réformes sociales profondes. Car ce n'est pas pour rien qu'ils sont responsables. Ils n'ont d'autre visée que de revenir aux affaires, et de mener la même politique que la droite, cette politique qu'ils ont menée durant les cinq années passées.

Reste à souhaiter que les travailleurs ne se satisfassent pas de cette alternance, qui ne change rien à leur sort et n'attendent pas cinq années pour bousculer les calculs de tous ces politiciens.

Jean-Pierre VIAL

PARITÉ HOMMES - FEMMES

DE L'UMP AU PS, LES PARTIS S'ASSOIENT SUR LEURS PROPRES LOIS

La majorité a changé, et pourtant la nouvelle Assemblée nationale partage de nombreux points communs avec l'ancienne. La ressemblance est particulièrement notable en ce qui concerne la sous-représentation des femmes, et cela en dépit de la récente loi sur la parité hommes-femmes en politique.

Avec, toutes tendances confondues, 68 élues sur 577 députés, les femmes ne sont que 6 de plus par rapport à la précédente Assemblée et restent nettement minoritaires. Nul ne s'en étonnera, les partis de droite se montrent les plus réticents face à la parité ; résultat, bien qu'ils aient acquis un grand nombre de circonscriptions et obtenu la majorité absolue dans l'hémicycle, ces partis n'alignent que 39 femmes, représentant à peine plus de 10 % de leurs députés. Il est vrai qu'en présentant moins de 20 % de candidates sur leurs listes, au lieu de 50 % comme l'exigeait la nouvelle

loi, l'UMP et l'UDF ne risquaient pas d'inverser la tendance dominante.

Quant aux socialistes, qui étaient pourtant à l'origine de cette réforme, ils font à peine mieux que la droite : leur groupe ne compte que 23 femmes sur 140 députés. Faisant fi de leur propre loi, les notables du PS avaient d'ailleurs préféré reconduire les députés sortants plutôt que d'investir de nouvelles candidates, laissant le plus souvent à ces dernières les circonscriptions les plus difficiles à conquérir.

De l'UMP au PS, les grands partis se moquent d'autant plus facilement de la loi sur la parité en politique qu'elle ne contient aucune sanction dissuasive en cas de non-respect. Dans le cadre des élections législatives, ces sanctions se limitent à des pénalités financières qui ont peu d'impact sur le fonctionnement de ces partis...et encore moins sur les préjugés des hommes qui les dirigent.

Roger MEYNIER



Le PCF face à son avenir

REPRENDRE OU PAS LA POLITIQUE QUI A FAIT FAILLITE ?

« **Parier sur un troisième tour social pour renverser la tendance inscrite dans les urnes paraît d'emblée un peu court** ». C'est une des phrases mises en relief dans un récent éditorial de *l'Humanité* par Pierre Laurent lorsqu'il tente de faire le bilan des élections et de définir les perspectives politiques du Parti Communiste dans la période à venir.

Certes, si la direction d'un parti comme le PCF, qui reste un grand parti malgré les pertes militantes qu'il a subies, se contentait de « parier » sur un troisième tour social, ce serait « un peu court ». Mais s'il s'agit de « renverser la tendance inscrite dans les urnes », la moindre des choses serait de se demander quel bilan tirer de cinq ans de participation gouvernementale du PCF aux côtés du PS. Faut-il définir de nouvelles options ou bien s'accrocher à cette politique qui a vu en vingt ans

le PCF passer de plus de 20 % des voix à 3,3 ou au mieux 5 %, en même temps qu'il contribuait à sa façon à un désastre politique et social dans la classe ouvrière.

Au nom de la direction du PCF, Pierre Laurent, rédacteur en chef de *l'Humanité*, indique, dans un sabir peu accessible au commun des mortels, qu'il y aurait deux questions jumelles : la question populaire et la question communiste. Il faut sans doute traduire « question populaire » par les revendications et les attentes du monde du travail. Quant à l'autre question jumelle, « la question communiste », il faut sans doute entendre par là le rôle du PCF dans la vie politique et dans les alliances majoritaires qu'il se fixe comme objectif de reconstruire..

Mais justement, avec quelques précautions de style, c'est bien toujours la vieille même politique d'union de la gauche sous la coupe du PS qui est resservie, sans même trop d'états d'âmes. L'article précise

même que : « *L'objectif doit être de travailler à de nouvelles majorités politiques* », en ajoutant pour faire mieux, « *sur des axes de transformation sociale* ». Et pour bien enfoncer le clou, le représentant de la direction du PCF martèle : « *En somme (il faut) recrédibiliser l'idée de changement, car le paysage politique, secoué comme il vient de l'être, dévasté par une abstention record, exprime sur ces enjeux un profond scepticisme populaire* ». Et pour cause devrait-il dire.

Sans doute « recrédibiliser l'idée de changement » pourrait être un objectif fondamental pour fixer les militants du PC. Mais s'il s'agit vraiment de changement, cela signifie justement en finir avec cette politique de construction « de majorités politiques », proposée à nouveau par la direction, qui ne pourra jamais être que le ralliement au parti de défense des intérêts du patronat qu'est le PS. Car pour paraphraser son ancien leader Guy Mollet, le PS n'est pas à gauche, il est dans les conseils d'adminis-

tration de la bourgeoisie.

Redonner confiance aux classes populaires ne serait possible qu'en les amenant à se servir de leur force, leur seule vraie force, celle qui vient de la place des ouvriers dans la production et de la force de transformation irrésistible que peuvent avoir les classes populaires quand elles se mettent en mouvement sans retenue, rassemblées dans la lutte autour d'objectifs communs qui en

vailent la peine.

Il n'y a pas comme le prétend le rédacteur en chef de *l'Humanité*, « deux questions jumelles » pour les militants communistes sincèrement attachés au devenir de leur classe, la classe ouvrière, il y a un choix fondamental à faire entre deux options antagonistes. D'un côté, il y a le processus que propose *l'Humanité*, d'abord organiser la « réplique aux attaques de Chirac, qui doit être



Martine Aubry... et ceux qu'elle a oubliés

Martine Aubry black-boulée ! Les abstentionnistes du premier tour des législatives n'ont eu aucun sursaut en faveur de l'ex-ministre de Jospin : dans la circonscription où elle se présentait, le deuxième tour a été marqué par un record d'abstentions, passées de 37,5 % à 39,4 %, comme pour bien démontrer qu'asseoir Aubry dans un fauteuil de député était le cadet des soucis des électeurs de ces quartiers populaires. Et on les comprend !

Martine Aubry comptait être élue au cœur d'une région touchée de plein fouet par les plans sociaux réalisés pour une bonne part alors qu'elle était au gou-

vernement. Cela ressemblait à de la provocation et elle n'a d'ailleurs pas manqué d'être reçue dans certains endroits comme elle le méritait, par des électeurs en colère, brandissant leurs feuilles de paie pour lui rappeler ce qu'ils avaient perdu d'argent à cause de la loi sur les 35 heures qui porte son nom.

Après avoir promu cette loi des 35 heures, battant en brèche la législation du travail en matière d'horaires, après avoir généralisé leur flexibilité, avoir mis entre les mains du patronat un instrument lui permettant d'empirer les conditions d'exploitation tout en tirant les salaires vers le bas,

après avoir œuvré à la tête d'un gouvernement dont la politique a surtout consisté à subventionner les patrons licenciés, à qui Martine Aubry pouvait-elle faire croire qu'elle avait beaucoup fait « pour le reclassement des victimes des fermetures d'usines » dans la région où elle se présentait ? « Ingrats » les électeurs ? Ou tout simplement, conscients que ni l'ex-ministre et maire socialiste de Lille ni le clerc de notaire RPR qui s'opposait à elle ne méritaient le déplacement ?

Un de ses compères du Parti Socialiste, plus chanceux, élu lui dans la deuxième circonscription

du Nord, a déclaré qu'en effet la loi sur les 35 heures l'a probablement rendue impopulaire mais il a ajouté : « *Il est dommage que les gens aient oublié la Couverture maladie universelle et l'aide personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées* ». Il aurait dû ajouter les emplois-jeunes pour faire bonne mesure et pour définir en tout et pour tout la politique prétendue sociale d'un gouvernement qui a eu, pendant cinq ans, les pleins pouvoirs pour réaliser ce qu'aujourd'hui, les socialistes ont le culot de recommencer à nous promettre... !

Martine Aubry n'en veut pas, dit-elle, aux électeurs

qui ont préféré s'abstenir. Elle prétend même les comprendre : « *Les abstentionnistes sont des hommes et des femmes qui se sentent abandonnés et exclus (...)* Ils travaillent souvent très dur pour un salaire faible, dans la précarité (...) Il était même indécent de leur parler de vote face à la situation qui est la leur ». Indécent, c'est bien le mot, et c'est probablement comme cela que l'ont compris tous ceux qui n'ont pas voulu apporter leur voix, leur caution, à une ministre qui porte une grande part de responsabilité dans la situation où ils se trouvent aujourd'hui.

L. P.

BAISSE DES IMPÔTS PRIME FISCALE POUR LES RICHES, DÉFICIT PUBLIC POUR LES PAUVRES

C'est le 3 juillet que devraient être annoncées les modalités de la baisse de l'impôt sur le revenu que Chirac avait promise dès le troisième tiers provisionnel de cette année - baisse qui se traduira, en année pleine, par une diminution des recettes fiscales de 2,7 milliards d'euros.

Or, à en croire la presse, l'audit des finances publiques commandé par Raffarin après sa nomination indiquerait, avant même cette ponction de 2,7 milliards, un déficit public atteignant 2,6 % du Produit Intérieur Brut, au lieu des 1,9 % prévus par le dernier budget de Jospin.

Et comment s'en étonner ? A force d'arroser le patronat de subventions et autres dispenses de cotisations sociales, sans parler de 7,3 milliards d'euros de réduction de l'impôt sur le revenu entre 2000 et 2002, on voit mal comment Jospin aurait pu réduire le déficit public ou éviter qu'un certain nombre de budgets sociaux se retrouvent dans le rouge. Et évidemment, on pouvait s'attendre à ce que la droite se serve de cet état de fait pour faire endosser par avance au précédent gouvernement la responsabilité de ses mesures d'austérité à venir.

Mais tout se passe comme si la droite voulait le beurre et l'argent du beurre. D'un côté elle stigmatise l'irresponsabilité coûteuse de la gauche plurielle, à qui elle impute le creusement du déficit public. Mais de l'autre elle s'apprête à creuser encore plus ce déficit en réduisant les ressources fiscales de l'Etat. Car bien entendu, il n'est pas question de toucher aux budgets fétiches de Chirac, qu'il s'agisse des 9 milliards d'euros supplémentaires au titre de la future loi de programmation militaire ou de la rallonge de 6 milliards d'euros annoncée pour le budget sécuritaire.

Comme il leur faut bien quand même donner un semblant de justification à cette contradiction, les porte-parole du gouvernement protestent de leur bonne foi en parlant d'« *investissement à long terme* » et en prétendant que ces 2,7 milliards (et sans doute les nombreux autres milliards qui les suivront, puisque Chirac entend paraître-il réduire l'impôt sur le revenu de 30 % sur la durée de la législature) vont donner un « second souffle » à la croissance - ce qui entraînerait, selon eux, la création d'emplois et, du même coup, une augmentation des recettes fiscales.

Un « second souffle », mais comment ? Là, les avis divergent. Certains ont prétendu, de façon toute démago-

gique, que cette baisse d'impôt donnera un coup de fouet à la consommation. Or qui va bénéficier de cette réduction ? Quelles que soient ses modalités, elle se traduira par une baisse de 5 % de la quote-part de chacun - une baisse qui sera donc dérisoire (voire nulle) pour les plus pauvres, mais considérable pour les plus riches. C'est ainsi qu'il a été calculé que 70 % de ces 2,7 milliards d'euros iront aux 10 % de contribuables les plus riches, dont près de la moitié aux 1 % les plus riches - c'est-à-dire justement à une infime minorité déjà repue, qui n'a aucune chance de consommer plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Si la droite avait vraiment voulu donner un coup de fouet à la consommation, elle aurait pu diminuer la TVA sur les produits de consommation courante. Non seulement cela aurait bénéficié à tous, mais cela aurait également permis d'augmenter la consommation de ces produits par les foyers les plus modestes, c'est-à-dire ceux qui peuvent justement consommer plus qu'ils ne le font. Mais si Chirac n'a pas choisi de baisser la TVA, ce n'est bien sûr pas par hasard. C'est que, justement, il voulait que les principaux bénéficiaires de ses largesses soient les plus riches.

D'ailleurs certains représentants de la droite n'hésitent pas à revendiquer ouvertement ce choix, et avec toute l'arrogance de leurs préjugés sociaux, en s'exclamant : mais qui d'autre que les riches ira investir ses gains dans l'économie et donc créer des emplois ? Mais à qui veulent-ils faire avaler une telle blague ? Alors que les cours boursiers sont en pleine déconfiture, à qui veulent-ils faire croire que les nantis, pris d'un soudain élan d'altruisme, vont prendre le risque de perdre tout ou partie de la prime fiscale que leur prépare Chirac dans des investissements productifs susceptibles de générer des emplois ?

La vérité est aussi simple que crue. Cette baisse d'impôt n'a pas d'autre objet que de remplir un peu plus les poches des plus riches. Quant aux jérémiades de Raffarin sur le déficit public, nul doute qu'elles serviront à justifier des mesures d'austérité sur les budgets sociaux ou les services publics, grâce auxquelles son gouvernement fera payer au monde du travail ses cadeaux présents et à venir à la bourgeoisie.

François ROULEAU

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Au tour social, maintenant !

39 % d'abstentions pour ce second tour des législatives. Les grands vainqueurs, à droite, de ce scrutin de l'indifférence, n'ont pas franchement de quoi pavoiser. Leurs ennuis, espérons-le, ne vont que commencer. Ce que Jean-Pierre Raffarin a d'ailleurs reconnu. C'est dire ! Car ce « peuple d'en bas » dont se gargarise le premier ministre de Chirac, pourrait bien réserver dans pas si longtemps une autre surprise que le taux record d'abstentions. Quelque chose comme un nouveau mai 68, qui ferait passer la politique de l'isoloir à la rue et aux entreprises, et permettrait aux travailleurs de mettre sur le tapis les choses sérieuses.

La gauche gouvernementale, quant à elle, encaisse, avec ou sans larmes, sa dégelée méritée. Quand on mène au gouvernement la politique de la droite, il faut bien que ça se paie. Mais si Martine Aubry pleure pendant que Jospin s'est retiré sous sa tente, ce n'est pas pour regretter la politique anti-ouvrière qu'ils ont menée pendant cinq ans. C'est pour laisser dire par leurs amis que, franchement, le peuple d'en bas a été ingrat ! Car ces gens-là, dès qu'ils se retrouvent au pouvoir, adoptent une mentalité de dames patronnesses. Ils subventionnent à coups de milliards les riches et les puissants, font semblant de verser leur obole aux pauvres et aux salariés (comme ces 35 heures qui ont institutionnalisés le blocage des salaires, la flexibilité, la précarité, l'intensification du travail et les sous-smic, sans contraindre ni l'Etat ni le patronat privé à créer effectivement des emplois) et s'étonnent ensuite que les travailleurs ne leur aient pas dit merci et ne soient pas allés voter comme on leur a dit.

Les dirigeants du PCF eux aussi ont des regrets. C'est qu'ils ont payé encore plus cher que les socialistes leur politique au gouvernement. Marie-George Buffet s'aperçoit soudain que son parti ne s'intéressait plus assez... à la classe ouvrière. Quel aveu ! Mais il n'est question pour elle que de changer de langage, pas de politique.

Les travailleurs, eux, n'ont pas de regrets à avoir. De toute façon, majorité de droite ou de gauche, il n'y avait rien à attendre du nouveau gouvernement, sinon des coups supplémentaires en préparation. La force du monde du travail n'est jamais venue des isoloirs, même si le thermomètre électoral peut mesurer son degré de mécontentement.

Non, il n'y a rien à regretter. Mais il y a tout à préparer : à commencer par la mobilisation d'ensemble des travailleurs, dans la rue comme dans les entreprises, pour qu'enfin ce soit le monde du travail qui commande au patronat et non l'inverse. Pour montrer que les 3 millions d'électeurs qui ont porté leurs suffrages sur l'extrême gauche au premier tour des présidentielles ne manifestaient pas seulement un simple mouvement d'humeur, mais la volonté d'être eux-mêmes les

acteurs de leur propre politique au lendemain des élections.

Les responsabilités de l'extrême gauche

Evidemment pour un mouvement d'ensemble il faudra la participation de l'énorme majorité des militants politiques et syndicaux de toutes tendances, PCF bien sûr mais aussi PS, CGT, FO, CFDT, SUD... Mais cela ne veut certainement pas dire que l'extrême gauche n'aurait qu'à soit attendre passivement que cette lutte se déclenche soit même se contenter d'implorer ce mouvement ouvrier, ou telle ou telle de ses composantes, de bien vouloir prendre l'initiative.

La tâche de LO et de la LCR, et d'autres qui voudraient bien s'y joindre, est d'impulser, c'est-à-dire de faire pression sur les organisations, pousser en avant celles qui sont susceptibles de bouger, en appeler aux militants de celles qui n'en ont aucunement l'intention. C'est-à-dire de leur faire des propositions d'un plan d'action pour une contre-offensive sur les retraites, les licenciements, les salaires en prenant elles-mêmes l'initiative.

Le premier tour des présidentielles a mis en lumière que l'extrême gauche, et plus spécialement LO plus la LCR, pouvait acquérir, au moins en certaines occasions, un poids non négligeable. A condition de croire en elle-même, ce dont les campagnes tant d'Olivier Besancenot que d'Arlette Laguiller étaient l'illustration, défense d'un programme correspondant aux intérêts du monde du travail, en rupture avec tous les ennemis comme les faux amis de celui-ci.

Certes les résultats du premier tour des législatives ont paru infirmer ceux du 21 avril. Et nous pouvons compter sur nos ennemis pour souligner notre faiblesse, qui est cependant en bonne partie le résultat de ce que LO comme la LCR, après leur succès aux présidentielles, ont bizarrement fait la démonstration qu'elles n'avaient confiance ni en l'extrême gauche en général ni même en chacune d'elles, la première en se repliant sur elle-même, la seconde en se ralliant à un vote pour Chirac. Toutes deux donc, chacune à leur manière, en se refusant à prendre en compte le fait que 3 millions d'électeurs venaient de mettre quelque espoir dans l'extrême gauche.

Les élections sont passées. C'est sur le terrain de la lutte de classe que l'extrême gauche a à jouer son rôle et sera jugée par les travailleurs. A juste titre. Et c'est là qu'elle a à montrer qu'elle a confiance dans les perspectives qu'elle offre, sans forfanterie mais sans non plus une modestie excessive qui reviendrait à un renoncement. Car personne ne peut croire, comme les électeurs nous l'ont dit le 9 juin, et surtout pas les travailleurs, en des organisations qui ne croient pas en elles-mêmes.

Huguette CHEVIREAU

Convergences Révolutionnaires, revue publiée par la Fraction, n° 19 (janvier-février 2002)

Un dossier sur « l'insécurité : des voyous, des flics et des démagogues... »
Des articles sur notre campagne pour Arlette Laguiller, la sous-traitance à Renault, la précarité dans l'enseignement, les ex-communistes de Berlin, la gauche israélienne...
Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, écrire à Lutte Ouvrière, pour la Fraction.

À la veille du sommet de Séville

LEUR EUROPE CONTRE LE MONDE DES PAUVRES

Les discussions concernant la lutte contre l'immigration clandestine se multiplient entre les représentants des différents pays européens à l'approche du sommet de Séville, qui doit se dérouler les 21 et 22 juin. Le président espagnol affirme qu'un accord sera sans doute possible entre les quinze pays membres de l'Union européenne. Les cyniques propositions avancées à la fois par le faux homme de gauche Tony Blair et par les représentants ouverts de la droite espagnole et italienne Aznar et Berlusconi, visant à sanctionner économiquement les pays pauvres incapables de contrôler les vagues d'émigration de tous ceux qui fuient la misère qui y règne, n'auront suscité que quelques débats. Les tenants de ce projet semblent prêts à le remettre à plus tard... Il y aura sans doute polémiques et escarmouches, mais force est de reconnaître que, sur l'essentiel, les représentants des États européens ont bel et bien une politique convergente, qui consiste à faire en sorte que le patronat des pays les plus riches puisse tirer le maximum de profit de la main-d'œuvre immigrée venue récemment, et de ce fait illégalement, des pays pauvres d'Europe orien-

tale, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, où la faim et le dénuement sont le sort de centaines de millions d'êtres humains.

Loin de mener une politique visant à diminuer cette misère, les dirigeants des pays riches continuent de l'aggraver. Et les quelques millions d'hommes, de femmes et de jeunes, prêts à tout pour tenter de survivre un peu mieux dans les pays les plus développés de la planète, n'ont pas d'autre choix que de constituer pour le patronat une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Contrairement à ce que l'on voudrait souvent nous faire croire, les lois restrictives concernant l'immigration et le refus de légaliser la situation d'une partie des immigrés ne sont pas destinées à protéger les classes pauvres des pays riches. Elles visent à imposer aux nouveaux arrivants la précarité, les bas salaires, l'absence de protection sociale qui ne profitent qu'aux employeurs et aux négriers de toute sorte. Et, au-delà, cela permet aussi au patronat de faire pression sur les salaires et de diviser la classe ouvrière. De nombreuses mesures actuellement en discussion, aussi bien dans

les instances européennes qu'au niveau des gouvernements des différents États, sont destinées à accroître cette précarité de la main-d'œuvre immigrée et à faire accepter à ces travailleurs une exploitation encore plus dure.

C'est ainsi que certains voudraient ne donner de papiers légaux aux nouveaux arrivants que s'ils ont un contrat de travail préalable. A l'expiration de ce contrat, l'immigré pourrait être considéré en situation irrégulière

et reconduit à la frontière. Parallèlement, de nombreuses propositions visent à renforcer la coopération des différentes polices des États européens pour faire la chasse aux immigrés, et à hérissier de barbelés les frontières entre l'Union européenne et le reste du monde. Comment ne pas voir que de telles mesures ne réduiront pas l'immigration, mais multiplieront au contraire le nombre de ceux qui seront en situation irrégulière, favorisant du même coup le champ

d'action des passeurs sans scrupules, des employeurs véreux et des margoulinis de toute sorte qui profitent de cette misère pour se remplir les poches ?

Car ce sont les lois barbares sur l'immigration qui fabriquent les sans-papiers et la misère qui, au sein des pays riches, est le lot de cette partie de la classe ouvrière. Une partie de la classe ouvrière qui contribue à produire les richesses dont la société vit, sans même avoir le droit d'en bénéficier.



Des immigrés marocains, vivant dans un camp de fortune, dans le sud de l'Espagne, lors de violentes manifestations à leur encontre (à la suite du crime d'un déséquilibré) en juillet 2000.

AFF

Parlement européen

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION, UNE OCCASION DE SUBVENTIONNER LE CAPITAL

Le Parlement européen s'est réuni à Strasbourg, du 10 au 13 juin dernier. C'était une session ordinaire, avec sa dose de cérémonie officielle, cette fois la visite du roi de Jordanie, mais aussi sa dose de contestation, avec le passage de milliers de paysans européens venus protester contre la politique agricole commune. Une grande part des rapports était consacrée à l'élargissement de l'Union européenne.

Nous extrayons cette description de la situation dans les pays d'Europe de l'Est des explications de vote des députées européennes de Lutte Ouvrière, Armonie Bordes et Chantal Cauquil, présentes à cette session (Arlette Laguiller était retenue par l'enregistrement de l'émission de télévison officielle du second tour des élections législatives), et

qui ont dénoncé non pas « l'entrée de ces pays dans l'Union européenne, mais la façon dont elle se fait sous l'égide du grand capital » :

« Démantèlement des services publics ; restructurations industrielles qui font exploser le chômage en République tchèque, en Slovaquie, en Lituanie, en Pologne, etc. ; fermeture entamée ou projetée des sources d'énergie en Lituanie, Estonie, Bulgarie - avec des répercussions sociales et économiques dramatiques ; liquidation programmée de millions d'exploitations paysannes et de ceux qui en vivent, mal, mais en vivent encore, en Pologne, Slovaquie, Hongrie ; politique de réduction de la production agricole que les autorités européennes veulent partout accentuer. C'est un bilan catastrophique pour ces pays, et plus encore pour leurs travailleurs des villes et des campagnes. Mais c'est un bilan dont se félicitent les autorités de l'Union européenne. »

Dans un autre rapport, « expliquant qu'après l'élar-

gissement, les régions actuellement limitrophes de l'Union européenne ne pourront manquer d'attirer la main-d'œuvre pauvre de pays nouvellement admis, la Commission a déjà accepté de subventionner largement ces régions et notamment leurs entreprises. Le rapporteur, lui, ajoute que ce « n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins », non pas des populations appauvries d'Europe centrale et orientale, oh non !, mais des régions riches et de leurs entreprises. En vertu de quoi, il propose d'augmenter les subventions qui leur seront versées, tout en approuvant les mesures dites transitoires qui, même après l'élargissement, entraveront la libre circulation au sein de l'Union européenne des travailleurs des pays nouvellement admis, eux ne l'étant qu'avec des restrictions qui en font des citoyens de seconde zone (...). Nous avons bien évidemment voté contre ce rapport ».

Un rapport était consacré à

la pêche. « Sous prétexte de préserver les stocks de poissons dans les eaux de l'Union européenne, ont expliqué les deux députées, la Commission veut réduire les capacités de pêche, ce qui se traduira par la suppression de 28 000 emplois directs d'ici 2006. Le rapport souligne que les études sur lesquelles s'appuie la Commission sont peu fiables. Cependant, il ne remet nullement en cause un processus où les plus grands pollueurs ne sont pas les payeurs, s'agissant notamment des rejets des industries polluantes et des grandes unités de pêche industrielle qui font pourtant plus de dégâts, dans les océans, que la pêche artisanale. (...) Il faut en effet, dans l'intérêt de l'avenir, sauvegarder les ressources en poissons de la planète. Mais, en refusant de s'en prendre aux responsables véritables de la menace et, au-delà, à un système économique anarchique où la concurrence et la recherche du profit privé rendent illusoire tout projet de

planification rationnelle, on ne répond pas au problème, on se contente de faire payer les artisans-pêcheurs, ce qui est inadmissible ».

Enfin, dans un rapport consacré au sang humain, les députées Lutte Ouvrière ont été les seules à relever un aspect intéressant directement les travailleurs. « Nous avons voté contre l'amendement 7 de la Commission et l'amendement 19 car, tout en étant absolument partisans d'un système où le don du sang soit gratuit et tout en considérant choquant qu'on puisse en faire une marchandise, nous estimons que les salariés qui s'absentent pour donner leur sang doivent avoir leur salaire maintenu. Si un travailleur est prêt à donner son sang, il n'y a pas de raison que son patron ne puisse, de son côté, faire le don de quelques malheureuses heures de salaire », ont-elles conclu.

La faim dans le monde

UNE SOCIÉTÉ INCAPABLE DE DONNER À MANGER À TOUS

■ En 1996, à l'issue d'un sommet international consacré à la lutte contre la faim dans le monde, l'ensemble des chefs d'Etat présents ou représentés s'étaient engagés à livrer une guerre sans merci contre ce fléau digne d'un autre âge. Ils s'étaient même engagés à « réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015 au plus tard ». Pour atteindre cet objectif, si tant est que dans ce domaine on puisse établir des statistiques sérieuses, il aurait fallu que le nombre d'affamés diminue de 22 millions par an. Or il a décré d'à peine 6 millions.

Six ans plus tard, la faim et la malnutrition frappent toujours 800 millions d'hommes rien que dans les pays dits en voie de développement, provoquant la mort de 22 000 d'entre eux chaque jour. Au bas mot deux milliards d'individus souffrent de carences alimentaires. Ces chiffres ont été révélés à l'occasion du dernier sommet mondial pour l'alimentation

(c'est quand même plus joliment dit comme cela que de parler de famine), qui vient de se terminer à Rome.

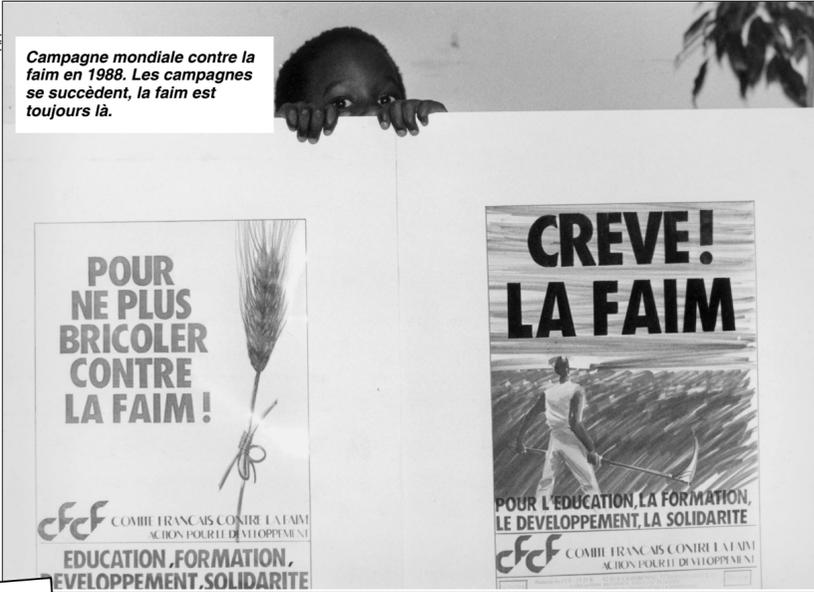
Mais la situation risque d'empirer encore. Plusieurs mauvaises récoltes provoquées par plusieurs années de sécheresse provoquent une grave crise alimentaire en Afrique australe. Dans certaines régions comme la Zambie, selon un rapport de l'ONU encore, « les gens recourent à des mesures désespérées, y compris manger des plantes ou écorces sauvages potentiellement vénéneuses » pour tenter d'apaiser leur faim. Rien ne devrait s'améliorer avant la récolte de 2003 et cela pourrait même empirer, prévoient les experts les plus optimistes !

Pourtant il serait déjà possible de nourrir l'ensemble de la population de la planète. Les réfrigérateurs des pays riches regorgent de viande, et leurs silos de céréales, et ce ne sont pas les produits laitiers qui font défaut. Combien de tonnes de

fruits et légumes sont détruites chaque année par des paysans qui ne trouvent pas à les vendre ?

Dans le domaine de l'agriculture, comme dans celui de l'industrie, l'économie capitaliste est capable de produire massivement tous les biens de consommation nécessaires à la population, et cela au-delà même des besoins, mais elle est bien incapable de permettre à tous d'en bénéficier. La tenue rituelle de conférences internationales hypocrites et impuissantes ne changera rien à l'affaire. La gestion de la production mondiale et la répartition des richesses sont une affaire bien trop sérieuse pour que l'humanité les laisse encore longtemps aux mains de classes possédantes bornées et égoïstes.

A.V.



Campagne mondiale contre la faim en 1988. Les campagnes se succèdent, la faim est toujours là.

CFEF COMITE FRANCAIS CONTRE LA FAIM
ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT
EDUCATION, FORMATION, DEVELOPPEMENT, SOLIDARITE

CFEF COMITE FRANCAIS CONTRE LA FAIM
ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT
EDUCATION, FORMATION, DEVELOPPEMENT, SOLIDARITE

Travail des enfants

COMME AU 19^e SIÈCLE

PRÈS D'UN MILLIARD D'AFFAMÉS

840 millions d'hommes souffrent de la faim : près d'un habitant de la planète sur sept. Et si la majorité d'entre eux vivent dans le Tiers Monde, ils sont quand même 27 millions dans l'Europe de l'Est et la Russie, et 11 millions dans les pays qualifiés de pays riches. Deux autres milliards d'humains souffrent de carences alimentaires. Ces chiffres sont fournis par la FAO, l'organisme des Nations Unies qui s'occupe de l'alimentation et de l'agriculture.

Si la faim recule dans certaines régions du monde, dans d'autres elle s'aggrave brutalement, à la suite de guerres par exemple. C'est le cas aujourd'hui en Afghanistan et dans de nombreux pays africains, en particulier le Soudan et l'Angola, où le retour de la paix n'empêche pas des centaines de milliers de personnes de mourir de faim.

Les solutions avancées pour lutter contre cette famine affichent d'avance leur ineffica-

cité. Du simple fait qu'elles n'envisagent pas d'agir autrement que dans le cadre du marché, de la concurrence, des prix internationaux, du profit, des subventions, des exportations, des Etats. Dans ce cadre, les pays pauvres s'appauvrissent un peu plus encore et la famine perdure. Elle n'est pas un à-côté regrettable du système économique, encore moins un dysfonctionnement : elle en est le produit direct.

Des experts avaient calculé que la famine serait éliminée si l'on donnait à la population des pays pauvres 2% de la production céréalière mondiale (dont le tiers est employé à nourrir le bétail des pays riches). Mais donner, en répartissant en fonction des besoins vitaux, ne serait-ce que 2% de la production, l'économie capitaliste s'en révèle incapable. Même simplement pour éliminer la famine dans ce monde qui regorge de richesses, il faudra détruire ce système.

V.G.

■ L'OIT (l'Organisation Internationale du Travail, qui dépend de l'ONU) vient d'organiser la première Journée mondiale contre le travail des enfants. Âgés de 5 à 17 ans, selon la classification de l'OIT, ils seraient 246 millions de par le monde à devoir travailler, certains tout en allant à l'école. Ce sont, pour la plupart, des enfants de familles pauvres, dont les parents – quand ils en ont encore – n'ont pas un travail qui leur permette de vivre décemment et d'élever une famille. Ils doivent donc compter sur le maigre apport de leurs propres enfants, dans un Tiers Monde qui est lui-même voué à la pauvreté par le système dominant l'ensemble de la planète.

Parmi ces 246 millions d'enfants, toujours selon l'OIT, l'immense majorité (179 millions) doivent accomplir des tâches dangereuses. « Les formes les plus dangereuses du travail des enfants, ont expliqué les organisateurs de cette Journée, dépassent largement nos estimations précédentes ». Il est vrai que ce n'est pas la première fois que l'OIT se penche sur cette question, publiée des rapports, appuyés sur l'activité des ONG spécialisées dans l'aide à l'enfance, sans que les dénonciations, ô combien justifiées, changent quoi que ce soit à la chose. Exactement

comme les colloques ou journées qu'organise cette même OIT sur les accidents du travail dans le monde, ou que d'autres organismes internationaux, liés ou non à l'ONU, tiennent à intervalles réguliers, par exemple sur la faim ou la pauvreté dans le monde.

Il y a à cela la même raison fondamentale : « l'humanitaire » n'est au mieux, et quel que soit le dévouement de celles et ceux qui s'y consacrent, qu'une tentative de vider à la petite cuillère l'océan de l'injustice d'un système social fondé sur l'exploitation de l'homme (y compris, de l'enfant) par l'homme. Et, au pire, c'est la bonne conscience que se donnent à peu de frais les tenants de l'ordre capitaliste, un ordre né en Europe au 18^e siècle, déjà en s'érigant sur l'exploitation

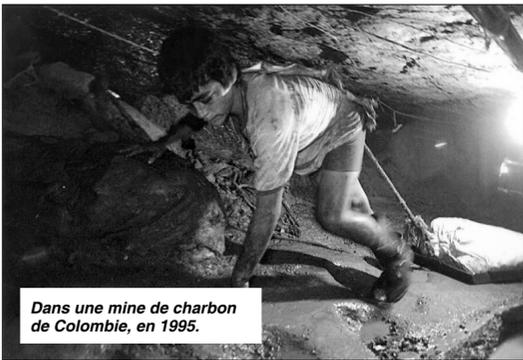
(entre autres) d'une multitude d'enfants, notamment dans les mines ou les filatures, et cela dès leur plus jeune âge.

Cette forme particulièrement barbare de l'exploitation capitaliste n'a pas disparu, on le voit, même si, en prenant de l'ampleur, elle frappe désormais surtout les populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. À l'occasion du Mondial de football, certaines ONG ont réactivé leurs campagnes de dénonciation des cas d'enfants condamnés à fabriquer pour un salaire de misère et dans des conditions effroyables, au Pakistan ou en Chine, des ballons de foot. Dans un passé récent, certaines de ces campagnes avaient mis en lumière le fait que des importateurs et distributeurs d'articles de sport ayant pignon

sur rue – et des enseignes en vue, notamment dans les hypermarchés – profitaient sans vergogne de cette main-d'œuvre infantile. Depuis, les plus connues de ces firmes – ou leurs homologues de l'agro-alimentaire qui exploitent des enfants sur des plantations d'agrumes en Amérique latine, en Afrique ou en Asie – ont promis, juré qu'elles rompraient avec de telles pratiques.

Leur publicité y a sans doute gagné. Les enfants du Tiers Monde, on peut en douter. Certains intervenants de cette Journée de l'OIT ont en effet rapporté que nombre de ces firmes, par souci de respectabilité commerciale, autrement dit pour ne pas compromettre leurs recettes, ont effectivement cessé d'exploiter des enfants. Du moins, elles ont cessé de le faire directement. Elles passent désormais par des sous-traitants de sous-traitants. En devenant plus opaque, la chaîne de l'exploitation n'en est pas pour autant allégée – on peut même penser que la multiplication des intermédiaires, donc des rapaces qui vivent du travail des enfants, diminue encore le peu que perçoivent ces derniers – mais elle devient commerciale plus présente...

P.L.



Dans une mine de charbon de Colombie, en 1995.

Nigeria

VIE SAUVE POUR AMINA LAWAL KURAMI !

De nouveau, au Nigeria, une jeune femme, Amina Lawal Kurami, est menacée de lapidation pour avoir eu un enfant hors mariage. Cependant, un sursis de deux ans lui a été accordé... parce que l'enfant aurait besoin d'elle pendant cette période !

On se souvient du cas de cette autre jeune femme nigériane, Safiya Hussein, qu'un tribunal religieux avait condamnée le 9 octobre 2001 à la mort par lapidation pour cause d'adultère, conformément à la loi islamique, la Charia. Après une campagne internationale, témoignant de l'émotion soulevée en recueillant quelque 600 000 signatu-

res contre cette condamnation, le président du Nigeria était intervenu pour faire obstacle à l'exécution de la sentence. Sans remettre en cause le fondement même de cette loi religieuse d'un autre âge et la justice expéditive qu'elle engendre, il avait obtenu que le tribunal décide l'acquittement... pour vice de forme, faisant ainsi disparaître l'ensemble des accusations portées contre Amina, mais laissant aussi la porte ouverte à bien d'autres condamnations pour des raisons similaires.

C'est d'ailleurs peu avant cet acquittement de Safiya que, le 22 mars dernier, un autre tribunal islamique du nord du Nigeria condamnait Amina Lawal Kurami à la mort par lapidation, accusée elle aussi

d'adultère parce qu'elle avait accouché d'un enfant après avoir divorcé et avant même d'être remariée. Cette fois-ci, la sentence se double d'une hypocrisie sans nom, puisqu'elle ordonne le report de deux ans de l'application de la peine. Invoquant l'intérêt de l'enfant, qui aurait particulièrement besoin de sa mère pendant ces deux premières années (comme si au-delà il n'en avait plus besoin !), le tribunal a autorisé Amina à retourner avec l'enfant dans son village jusqu'en janvier 2004, date à laquelle elle devra comparaître à nouveau devant ses juges pour l'exécution de sa condamnation.

La jeune femme a fait appel de cette sentence et un nouveau verdict devrait être rendu le 8

juillet prochain. D'ici là, comme pour Safiya, une campagne de pétitions et de protestations est engagée par différentes organisations humanitaires, dont Amnesty International, demandant au gouvernement nigérian d'arrêter toute poursuite contre Amina et d'annuler sa condamnation. Lutte Ouvrière s'associe à cet appel.

Mais, pour ces deux cas rendus publics, sur lesquels l'opinion européenne en particulier a pu être alertée, combien de cas similaires sont ignorés au Nigeria, comme dans bien d'autres pays d'Afrique, d'Asie ou d'Arabie, gouvernés par des dictatures obscurantistes, amies de la France, de l'Angleterre ou des Etats-Unis ?

États-Unis

LA COUR SUPRÊME CONTRE LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

La Cour suprême des Etats-Unis, qui joue dans la vie politique américaine un rôle rappelant celui du Conseil constitutionnel ici, vient de prendre une décision qui a ravi les chefs d'entreprise nord-américains.

Le 27 mars en effet, par cinq voix contre quatre, la Haute Cour des Etats-Unis a décidé qu'un ouvrier d'une usine chimique ne pouvait prétendre toucher une indemnité de plusieurs milliers de dollars après avoir été licencié abusivement pour ses activités syndicales. Elle a estimé que la violation de la législation du travail par l'employeur passait après la violation de la législation sur l'immigration par le salarié.

Pendant des années, les institutions fédérales qui cherchaient un arbitrage entre deux législations contradictoires, celle sur le travail et celle sur l'immigration, avaient accepté en général que les salariés en situation irrégulière ne soient pas repris par l'employeur (pour que ce dernier ne se retrouve pas en situation de violer la loi sur l'immigration) mais aussi qu'ils soient payés pour la période allant de la date de licenciement à celle à laquelle l'employeur « découvrirait » sa situation illégale. Cette fois, en revanche, la Cour suprême a opté pour une solution permettant aux patrons de tirer tous les bénéfices de la situation irrégulière d'un travailleur, lui permettant de

l'exploiter à fond sans qu'il ait le moindre recours. Le verdict est un indiscutable encouragement aux employeurs à ne pas respecter la législation du travail quand ils emploient un travailleur en situation irrégulière.

Les conséquences n'ont pas tardé à se faire sentir. La presse américaine rapporte qu'une salariée ayant déposé une plainte pour harcèlement sexuel dans une entreprise de traitement de poulets du Kentucky s'est vu demander ses papiers. Même chose pour une conditionneuse de viande du Nebraska, qui avait réclamé des

indemnités après un accident du travail, une chute de dix mètres. Attitude identique chez un patron d'une grande boucherie de Manhattan, à New York, qui payait des salaires en dessous du minimum légal à ses employés.

A l'inverse, heureusement, deux autres affaires ont montré que tous les juges ne suivent pas forcément la décision de la Cour suprême quand les patrons s'y réfèrent pour ne pas payer leur dû à des travailleurs qui les poursuivent. Mais comment savoir par avance si le juge fera preuve d'indépendance par rapport à la Cour suprême et pren-

dra en compte les arguments des travailleurs ?

La décision de la Cour suprême ouvre donc une voie où les salariés dans cette situation risquent d'être perdants sur toute la ligne. D'ailleurs, les associations de défense des différentes immigrations comme les syndicats soulignent que la décision de la Cour suprême disuade désormais bien des travailleurs de poursuivre leur patron en justice quand leurs droits ne sont pas respectés.

Jacques FONTENOY.

Prêtres pédophiles américains :

REPENTEZ-VOUS... POUR POUVOIR CONTINUER ?

Ils étaient plus de deux cent cinquante évêques catholiques, venus des quatre coins des Etats-Unis, réunis dans un grand hôtel de Dallas au Texas pour trancher la délicate question de devenir des prêtres accusés de pédophilie par leurs anciennes victimes. Pour une fois qu'ils n'avaient pas à discuter d'une obscure question relative aux insondables mystères de la foi religieuse, tels que la matérialité

de la virginité de la mère de Jésus ou encore des rapports embrouillés entre la nature divine et la nature humaine de ce dernier, ce saint aréopage allait-il s'exprimer clairement ?

Eh bien, non. Si les prêtres reconnus coupables d'abus sexuels seront frappés par une exclusion permanente, ils pourront continuer de porter leur uniforme religieux et célébrer la messe en privé. Pour les évê-

ques, ils devront régler cela en tête-à-tête avec leur saint père de Rome. Reste une perspective cependant : aux États-Unis il y aurait aujourd'hui davantage de prêtres de plus de 90 ans que de prêtres de moins de 30 ans. Est-ce que, à terme, l'extinction de cette espèce offrira une solution au problème ?

Alain VALLER

Les allégements de charges patronales... C'EST DÉJÀ FAIT... ET ÇA NE SERT PAS L'EMBAUCHE !

François Fillon, le nouveau ministre du Travail et des Affaires sociales, a promis, reprenant le programme de Chirac, un « plan pour l'emploi des jeunes ». Mais, comme à chaque fois, « les jeunes » sont le prétexte, les bénéficiaires seront les patrons. Car en fait Fillon ne promet pas l'emploi des jeunes mais une exonération totale des charges patronales pour l'embauche de jeunes pas ou peu qualifiés de 18 à 22 ans. Ce qui n'est pas la même chose.

Cette mesure coûtera au budget de l'Etat des milliards d'euros supplémentaires, alors que l'on sait d'avance qu'elle ne servira en rien à faire reculer le chômage, pas même celui des jeunes.

Depuis vingt ans en effet se sont succédé les Tuc, les exo-jeunes, les CES, CEC, CIE, CRE, contrats de qualification, etc., qui étaient tous autant de prétextes à des emplois sous-payés et qui étaient pris en charge par l'Etat, pour le plus grand bonheur des employeurs.

Les réelles créations d'emplois dues à ces dispositifs sont insignifiantes. Le nom pour qualifier ces mesures est évocateur, puisqu'on parle à ce propos « d'effet d'aubaine ». En effet, la plupart du temps, les embauches réalisées auraient eu lieu : l'exonération ne crée pas vraiment d'emploi mais rapporte un profit supplémentaire au patron. Il arrive aussi que les patrons, alléchés par les subventions, se débarrassent de travailleurs plus âgés, donc mieux payés, pour embaucher « un jeune ». Là, on appelle cela « un effet de substitu-

tion » : on a remplacé un chômeur par un autre dans la file d'attente à l'ANPE.

Les patrons ne cachent même pas ces pratiques. « L'effet d'aubaine » représente bien souvent 80 à 90 % des embauches. Dans un rapport d'enquête parlementaire sur les aides à l'emploi datant de 1999, Martine Aubry, à l'époque ministre du Travail, expliquait à propos du Contrat Initiative Emploi (CIE) créé en 1995 par Juppé que, « pour dix embauches en CIE, une ou deux seulement n'auraient pas eu lieu sans aide », toutes les autres auraient eu lieu de toute façon. D'après elle, le coût par emploi

réellement créé était de 350 000 F par an. Cela représente l'équivalent de trois emplois payés 8 000 F net. Mais Martine Aubry, malgré son constat, n'a pas mis fin à ces contrats et emplois subventionnés. Bien au contraire.

Dans la même enquête, elle se prononçait sur « la ristourne Juppé sur les bas salaires », la principale mesure de subventions prise par le gouvernement de droite et qui consistait en l'allègement de charges sociales pour le Smic et jusqu'à 1,3 Smic. D'après Martine Aubry, en 1995 cette mesure coûtait 45 milliards de francs et n'avait permis de créer que 40 000 emplois, « soit un

coût de un million de francs par emploi ». Avec la même somme, l'Etat aurait pu créer dix fois plus d'emplois.

Il aurait fallu, c'était la logique, supprimer ces exonérations. Mais Martine Aubry ajoutait : « Je ne dis pas que c'est trop important puisque je souhaite multiplier ce montant par 2,5 et aboutir à un peu plus de 100 milliards. » Effectivement, les exonérations aux patrons ont poursuivi leur envol.

Les seules exonérations de cotisations représentaient 31,7 milliards de francs en 1994, 43,4 en 1995, 64,3 en 1996, 73,2 en 1997 et plus de 100 milliards

de francs en 2001, sans parler des subventions de tous ordres aux patrons venant de l'Etat et des collectivités locales. Il y a donc une parfaite continuité entre les gouvernements Balladur, Juppé et Jospin, sur ce plan comme sur d'autres. Et Raffarin/Fillon n'auront aucune difficulté à s'inscrire dans la lignée de leurs prédécesseurs.

La seule difficulté est de trouver le prétexte et la manière à ces diminutions de charges. En effet, depuis la loi sur les 35 heures, les patrons ne payent plus grand-chose comme cotisations sur les bas salaires. D'après le tableau fourni par le ministère des Affaires sociales, au niveau du Smic, à la place des 30,5 % de cotisations sociales qu'ils devraient payer sur le salaire brut, les patrons ne payent que 4,5 % de cotisations, les 26 % restants, soit 21 500 F par an, sont pris en charge par l'Etat. Ces exonérations sont dégressives jusqu'à 1,8 Smic, et représentent encore 4 000 F par an au-delà.

Cela n'empêche pas nos politiciens et experts économiques de s'insurger contre le « coût du travail » qu'ils prétendent trop élevé.

Mensonge ! Ce n'est pas l'argent qui manque au patronat pour embaucher. Les profits des grandes entreprises sont à un niveau historiquement très haut. Le taux d'épargne de ces groupes capitalistes atteint des sommets. Ce n'est donc pas en arrosant encore un peu plus le patronat qu'on créera de l'emploi pour les 2,5 millions de chômeurs officiels. Les gouvernements le savent bien, mais leur souci est de continuer à subventionner les actionnaires. Et l'obstacle, ce n'est pas le coût du travail, mais le coût... du patronat.

Christian BERNAC



Même quand on dit que la Bourse va mal, ÇA VA PLUS QUE BIEN POUR LES ACTIONNAIRES

« Des actionnaires bien trop gâtés ». C'est sous ce titre - a priori surprenant, surtout à la Une d'un quotidien qui s'adresse notamment aux milieux d'affaires - que *Les Echos* du 14 juin ont publié des informations qui ne manquent pas d'intérêt sur la réalité des rapports entre les entreprises et leurs propriétaires. Et cela, même si l'auteur de l'article croit y voir un « dévoiement du capitalisme qui transforme les actionnaires en rentiers » : comme si le personnage du rentier, omniprésent dans l'œuvre de Balzac ou dans celle de Zola, justement parce qu'elles sont toutes deux contemporaines des débuts du capitalisme en France, n'était pas, surtout dans ce pays, indissociable dudit capitalisme.

De ce point de vue, pas grand-chose n'a changé depuis cette époque. Qu'on en juge !

Tout le monde a entendu dire que, après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, les cours des actions ont plongé à la Bourse. Les journalistes, les gouvernants et le patronat ne se sont pas privés de faire chorus, en présentant la chose de telle façon que l'opinion publique, et d'abord les salariés, puissent se convaincre que le moment n'était pas venu (mais ce n'est jamais le bon moment...) de revendiquer des embauches ou des augmentations de salaires puisque, leur répétait-on à l'envi, la santé des entreprises n'aurait pas été des plus florissantes.

Eh bien, « alors qu'ils affi-

chaient, dans l'ensemble, des résultats financiers (des bénéfiques) en forte baisse, les grands groupes français ont accru les dividendes qu'ils ont distribués ». Et pas qu'un peu.

L'ensemble des 40 plus grosses entreprises (celles qui participent à l'établissement du CAC 40, le principal indice boursier) ont affecté, cette année, plus de 16 milliards d'euros à la distribution de bénéfices. C'est une somme supérieure de 7,2 % à celle distribuée par les mêmes groupes l'an passé, alors que cette année-ci a été présentée comme médiocre, sinon mauvaise pour les détenteurs d'actions. Et il ne faut pas croire que cela concernerait les seules grandes sociétés. Selon l'hebdomadaire *La Vie Fran-*

çaise, 120 groupes de moindre importance (qui servent de référence au SBF 120, un autre indice boursier) ont distribué 19,6 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires (+ 2 % par rapport à 2001) et ils pourraient en verser 21 milliards en 2003 (+ 6,9 % par rapport à 2002).

Si la Bourse a notablement chuté depuis l'automne dernier, cela n'a donc pas, au contraire, affecté les revenus des actionnaires. Cette baisse leur a même été doublement profitable, déclare l'auteur de l'article des *Echos*, qui souligne que les entreprises en ont profité pour racheter à bas prix leurs propres actions en Bourse, lesquelles sont ainsi retournées dans le portefeuille de leurs actionnaires. À cet effet, les

plus grands groupes ont débloqué 16 autres milliards d'euros, autant que ce qu'ils ont versé à leurs actionnaires au titre des bénéfices.

« Au total, écrit-il, ce sont donc plus de 32 milliards d'euros en espèces sonnantes et trébuchantes qui ont été consacrés par les 40 principaux groupes cotés (en Bourse) à soigner le moral » de leurs actionnaires. Et de conclure : « Rarement les actionnaires français ont été aussi bien rémunérés. »

Mais chut !, ce sont les mêmes gens qui refusent souvent la moindre augmentation, même symbolique, à leurs salariés... parfois avant de les licencier.

Pierre LAFFITTE

Amiens

ACCIDENTS D'ASCENSEUR ET LOGEMENTS DÉLABRÉS

Samedi 15 juin, une femme a été très grièvement blessée dans un immeuble d'Amiens suite à la défaillance d'un ascenseur. Elle a été coincée entre la machine et le palier. Les ascenseurs de cette grosse cité tombent très souvent en panne et, d'une manière générale, les parties communes y sont très dégradées. Ainsi par exemple les boutons des ascenseurs sont fréquemment brûlés et il faut mettre le doigt dans les trous pour appeler l'engin.

Cette fois, comme dans d'autres cités où se sont produits des accidents comparables, c'est le manque d'entretien qui a provoqué le drame.

Des logements délabrés, une attente interminable sur une liste de demandeurs de logements à loyer modéré, les travailleurs d'Amiens sont nombreux à connaître cette situation. La Confédération Nationale du Logement estime qu'il manque plus de 2 000 logements sur la ville pour faire face aux cas urgents. Sans compter que les logements existants vieillissent, se dégradent et deviennent dangereux. Alors, les familles populaires, chassées du centre-ville par la spéculation immobilière qui y fait flamber les prix, s'entassent dans des cités mal entretenues ou dans des logements vétustes. Il est inacceptable que des personnes soient contraintes de vivre dans des logements HLM, où l'humidité décolle le papier peint et où il n'y a ni douche ni eau chaude.

Les pétitions des locataires, notamment de ceux du quartier où s'est produit l'accident, dénonçant le manque d'entretien, sont restées sans réponse. Gilles de Robien, maire d'Amiens et longtemps président du principal office d'HLM, rejetait jusqu'ici la faute sur le gouvernement socialiste. L'est vrai que celui-ci finançait de moins en moins la construction de logement social.

Mais de l'argent, de Robien a été capable d'en trouver sur le budget de la commune lorsqu'il s'est agi – aux frais des contribuables – de construire de coûteux « hôtels des entreprises » et d'effectuer gratuitement les travaux d'aménagement de nombreux locaux pour les patrons des centres d'appels téléphoniques qui se sont installés sur la ville.

L'an dernier, la municipalité a également su trouver l'argent nécessaire pour le rafraîchissement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville : la bagatelle de 4,3 millions d'euros. Était-ce vraiment une priorité ? De Robien a eu le cynisme, ou l'inconscience des nantis, de justifier son choix en affirmant que chaque Amiénois pourrait faire la visite de l'hôtel de ville lors de la journée « portes ouvertes » des monuments historiques...

La municipalité n'a eu aucun mal non plus à trouver d'énormes sommes pour réaliser des constructions de prestige imaginées par des architectes renommés (stade de football avec son dôme de verre ; rénovation du centre-ville...), en engraisant au passage de grosses entreprises du bâtiment.

Désormais ministre des Transports et du Logement, de Robien s'est bien gardé de se démarquer de son prédécesseur socialiste : on ne l'a pas entendu s'engager à débloquer d'urgence les sommes indis-

pensables pour la rénovation des HLM, et la construction des centaines de milliers de nouveaux logements qui manquent dans le pays.

Suite à la chute mortelle d'un enfant dans une cage d'ascenseur à Strasbourg, de Robien avait demandé un rapport sur l'état de tous les ascenseurs du pays. Cette fois-ci, il demande un rapport administratif. Les rapports successifs s'accumulent, sans rien changer à une situation qui ne peut aller qu'en s'aggravant avec le temps. Le ministre le sait parfaitement, mais préfère subventionner le patronat local.



Le grand-père du petit garçon qui s'est tué dans une cage d'ascenseur le 19 mai dernier à Strasbourg.

Incinérateurs d'ordures ménagères

TANT PIS POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Une habitante d'Albertville en Savoie, qui vient de mourir d'un cancer du cerveau, avait porté plainte, il y a deux mois, avec 160 autres personnes, pour empoisonnement. Sont visés le maire, qui préside un syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, le préfet et une filiale du groupe Suez-BNP-Paribas.

Les responsables de l'incinérateur d'ordures ménagères de Gilly-sur-Isère, situé aux portes d'Albertville, sont mis en cause. Dans la commune voisine de Grignon, 80 habitants sur 1800 sont atteints d'un cancer. Il est possible que l'augmentation hors de proportion des victimes de cette maladie soit liée à l'émission de dioxine par l'usine d'incinération.

En effet la concentration de dioxine dans le lait des troupeaux environnants est au moins cinq fois supérieure à la norme. Ce résultat, rendu public en octobre dernier, a conduit à fermer l'usine, à se débarrasser du lait et à abattre 80 % des troupeaux. Le ministère de la Santé a commandé une étude pour savoir si cette pollution est à l'origine du nombre très élevé de cancers dans la commune voisine. « Nous avons le sentiment d'avoir été exposés, comme irradiés », commente un habitant.

Ce problème d'émission de dioxine par les incinérateurs d'ordures ménagères n'est pas nouveau. Un arrêté avait été pris, dès 1991, pour rendre obligatoire une procédure technique visant à la limiter. Néanmoins les exploitants bénéficiaient d'un confortable sursis pour se mettre en règle : presque cinq ans pour les incinérateurs de forte capacité, neuf ans pour les autres. Mais même ces délais n'ont pas été tenus. Dans l'agglomération d'Albertville, comme dans beaucoup d'autres, les élus avaient remis la gestion de leur incinérateur à une société privée, en l'occurrence SITA-Novergie, filiale de la Lyonnaise des Eaux, du groupe financier Suez-Paribas-BNP. Ce sont les préfets qui sont chargés de faire respecter la réglementation auprès des communes. Une mise en demeure du préfet en 1993 était restée sans suite, et les choses ont continué.

D'autres règlements sont venus fixer non plus seulement les moyens qui devaient être appliqués, mais une obligation de résultat sur les taux de dioxine. A

Albertville, alors qu'un collectif d'associations réclamait des analyses depuis 1997, celles-ci n'ont eu lieu qu'à la fin de l'année dernière. Yves Cochet, alors ministre de l'Environnement, s'est résolu à demander la fermeture de l'usine de Gilly et à accélérer celle des incinérateurs du même type.

En avril dernier, SITA-Novergie a, de son côté, annoncé la fermeture de six incinérateurs, parmi lesquels une grosse unité au Havre, en s'efforçant de faire porter le chapeau à ses clients, c'est-à-dire les municipalités qui auraient « différé leur décision » de les mettre aux normes. Un maire de droite impliqué a répliqué : « Le groupe veut surtout ouvrir le parapluie et se dégager publiquement de toute responsabilité ».

Il est sans doute difficile de départager les torts entre une société intéressée à percevoir une rente de la part des collectivités locales (mais qui s'éclipse quand se pose un grave problème de santé publique), et celui d'élus qui confient volontiers un service public à une société irresponsable.

Des notables, à la tête d'une agglomération comme celle d'Albertville, aux ministres, aucun n'est choqué, quand ils ne sont pas ouvertement complices, du fait que l'argent public alimente les profits des groupes privés, sans que ceux-ci soient réellement contrôlés dans leur gestion. La population est en droit de demander des comptes tant aux élus qu'aux responsables d'une société qui se nourrit de l'argent des impôts, et qui, en fin de compte, les empoisonne au sens propre. Il est légitime aussi que les salariés refusent de se retrouver sans salaire, à la suite des fermetures prévues de plusieurs usines d'incinération.

Jean SANDAY

UNE SOCIÉTÉ SANS PITIÉ POUR LES PLUS FAIBLES

Une mère, qui avait déjà eu une petite fille atteinte d'une grave maladie neuromusculaire héréditaire, avait demandé un examen prénatal pour son deuxième enfant à naître. Le bébé devait être sain. Mais deux ans plus tard, il s'est avéré qu'il souffrait de la même maladie que sa sœur. Le résultat de l'examen prénatal avait en fait été inversé avec celui d'une autre patiente.

Les parents avaient saisi un tribunal pour obtenir une indemnisation financière de la part de l'hôpital. En attendant que le jugement soit rendu sur le fond, l'Assistance publique leur avait versé une provision d'un million de francs, qui leur a permis notamment d'acheter immédiatement un véhicule adapté. Mais entre-temps une loi a été votée pour empêcher qu'un enfant puisse obtenir une indemnisation du fait de son handicap, comme cela avait été le cas pour l'enfant Perruche.

Le tribunal a donc pris appui sur la nouvelle loi pour demander à cette famille, ayant déjà à sa charge deux enfants handicapés, de rembourser 90 % de la somme versée par l'hôpital. Finalement, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a décidé « dans l'attente d'une clarification juridique » de renoncer à demander que les parents d'une enfant née handicapée lui remboursent l'indemnisation provisoire qu'elle leur avait accordée en 2001.

Mais la discussion pour savoir s'il est moral qu'une personne handicapée puisse recevoir une indemnisation du fait de son handicap, et sur la responsabilité des médecins et de l'hôpital en cas d'erreur de diagnostic, escamote le problème immédiat et urgent.

Que cette famille puisse garder son indemnisation, c'est la moindre des choses. La société (pas obligatoirement la Sécurité sociale, mais là n'est pas l'essentiel), devrait compenser notamment par l'octroi de moyens financiers la situation d'inégalité des personnes handicapées et assurer leur existence matérielle. Elle devrait aussi tout faire pour aplanir les difficultés sévères que rencontrent leurs familles, en leur apportant des moyens humains et matériels, pour que ceux qui ont besoin d'aide puissent trouver l'accompagnement nécessaire toute leur vie et puissent, autant que leur handicap le leur permet, avoir une vie sociale comme les autres membres de la collectivité.

Or, au-delà des discours, la prise en compte des besoins des handicapés reste largement déficiente quand elle n'est pas inexistante. Si, selon les statistiques officielles, plus de quatre enfants handicapés sur



cinq vont en maternelle et à l'école primaire, seulement 5 % d'entre eux parviennent au lycée. Dans le domaine de l'éducation, un début de solution pourrait être trouvé si le personnel éducatif existait en nombre suffisant pour tous les enfants. Il faudrait, en plus, du personnel de soin et d'accompagnement formé à des tâches spécifiques en fonction des handicaps. Dans ce domaine, presque tout reste à faire. Aujourd'hui, on évoque de plus en plus souvent la possibilité de scolariser des enfants handicapés en les intégrant dans des établissements ordinaires. Les pouvoirs publics admettent que quelque 40 000 enfants handicapés supplémentaires pourraient être sco-

larisés en milieu ordinaire. Mais comment cela pourrait-il se faire dans des conditions convenables pour les handicapés alors que ceux qui n'ont pas de handicap physique ou psychologique souffrent déjà d'un manque de moyens criant ?

Tout cela ne facilite pas l'insertion des handicapés dans le monde du travail. 59 % des adultes handicapés en sont écartés. Pour eux, se déplacer constitue une véritable épreuve de force notamment en région parisienne. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'État se dérobe à ses responsabilités, laissant 90 % du réseau RATP et 85 % des gares inaccessibles aux personnes handicapées. Les patrons se moquent de l'obligation légale qui leur est

faite, concernant l'embauche des handicapés. La multiplication actuelle des CDD courts et des contrats d'interim constitue un obstacle supplémentaire à l'intégration professionnelle de personnes handicapées. 140 000 sont officiellement au chômage, dont 40 000 depuis plus d'un an, réduites à des situations financières souvent très difficiles. La moindre des choses serait que la collectivité assure à tous ses membres les moyens de vivre convenablement et dignement, à l'égard de ceux qui peuvent fournir une contrepartie en travail comme à l'égard des autres.

Annie ROLIN

LA BOMBE SALE, C'EST LE CAPITALISME

Il deviendrait presque à la portée de n'importe quel quidam, un peu comme dans la chanson de Boris Vian, de se confectionner sa petite bombe de poche. Une bombinette de portée limitée mais néanmoins dangereuse. L'arrestation à l'aéroport de Chicago d'un individu soupçonné d'envisager un attentat quasi nucléaire aux Etats-Unis est venue à point pour accréditer cette thèse. Tout cela est destiné à faire froid dans le dos à l'opinion, histoire peut-être de faire oublier l'essentiel. C'est que les grandes puissances, et en premier lieu les USA, possèdent – et ont utilisé – des bombes bien plus sérieuses et meurtrières que ces bombinettes. Et qu'elles n'hésitent pas à user du terrorisme d'Etat au nom de la défense de la paix dans le monde, leur paix. Et pour cela, elles sont prêtes à bombarder des villes et des régions entières.

Alain VALLER

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE...

Si le gouvernement Raffarin déclare vouloir se montrer chiche à l'égard du Smic, cela ne veut pas dire qu'il est insensible à toute préoccupation sociale. La preuve : il compte revaloriser le salaire des ministres, s'empressant de réparer une mesure du gouvernement précédent qui, en supprimant les primes liées aux fonds secrets, avait du coup réduit les revenus des ministres et de leurs collaborateurs.

Sous quelle forme se fera ce « coup de pouce » ? Le choix entre une prime ou une hausse de salaire n'est pas encore tranché, mais toujours est-il que l'objectif est d'aligner les traitements des ministres (actuellement aux alentours de 7 650 euros par mois) sur celui du plus haut fonctionnaire de l'Etat, qui gagne 137 000 euros annuels.

Certes, il y a moins de ministres que de smicards, et cette revalorisation des salaires ne videra pas les caisses de l'Etat. Mais les millions de salariés qui gagnent tout juste le Smic, et souvent moins, apprécieront le geste.

A.V.

M.L.

Toulon TOUT UN ARSENAL D'ESCROQUERIES

On a pris l'habitude des affaires de corruption mettant en cause les civils marchands de matériel de guerre, de Dassault aux frégates destinées à Taïwan. Mais la hiérarchie militaire n'est pas en reste. 70 militaires et civils ont été mis en examen, à propos de l'affaire de l'arsenal de Toulon, pour « escroquerie en bande organisée » et « prêt de main-d'œuvre illicite ».

L'affaire a traîné, puisqu'un premier rapport faisait état de l'escroquerie en décembre 1993. Mais lentement elle fait son chemin, et

est même en train de remonter aux sommets de l'armée.

Les responsables de l'arsenal de Toulon, de mêche avec des entreprises privées, leur accordaient des marchés truqués, des commandes imaginaires, des surfacturations. En échange, entre autres, ils se faisaient « prêter » de la main-d'œuvre. On parle de la présence illicite de milliers d'employés au sein de la direction des constructions navales ! Et évidemment il y avait des cadeaux pour les bénéficiaires galonnés.

Un haut responsable du

contrôle général des armées déclare avoir remis un rapport sur ce sujet au ministre de l'époque, François Léotard, lequel prétend ne se souvenir de rien.

La bombe éclatera-t-elle ou bien la mèche judiciaire fera-t-elle long feu ?

En tout cas, aux immenses gaspillages du budget militaire il faut ajouter les frais de la corruption, l'ensemble étant payé par les contribuables.

Gare du Nord
à Paris

LES USAGERS MANIFESTENT

Jeudi 13 juin, près de 250 usagers en colère contre les suppressions de trains et modifications d'horaires imposées par la SNCF ont bloqué les TGV et l'Eurostar en gare du Nord à Paris en occupant les voies pendant plus d'une heure. Ils en sont partis après l'intervention en douceur de la police. Cette occupation a entraîné un dysfonctionnement général du trafic, d'autant qu'à son habitude la SNCF donna la priorité absolue à l'arrivée des TGV en gare du Nord, y compris en les orientant sur les voies réservées habituellement au trafic grande banlieue.

Cette manifestation était organisée par le comité de défense des usagers qui s'était mis sur pied à l'initiative d'usagers de la ligne Paris-Compiègne, sur la partie du tronçon Creil-Compiègne. Ils ont fédéré autour d'eux les usagers victimes des mêmes restrictions et suppressions de trains des lignes de Creil-Chantilly-Coyela-Forêt, des lignes Creil-Beauvais, de Noyon, etc. Il faut dire que les usagers avaient été promenés par la SNCF qui, après quelques aménagements, se refusait à modifier l'essentiel de son projet, qui aboutit à priver totalement de trains certains usagers ou à les faire patienter, eux ou leurs enfants, pendant plus d'une heure à l'allée et au retour, rallongeant d'autant l'absence de leur domicile.

Le nouveau ministre des Transports, de Robien, maire d'Amiens, avait promis de recevoir le comité d'usagers le mercredi 12 juin. A la dernière minute, le rendez-vous a été reporté à plus tard... après la fin des élections et la mise en place des nouveaux horaires qui entraient vraiment en application à partir du lundi 17 juin. Certes, il y avait des élus présents à cette manifestation (de

même qu'à un rassemblement parallèle organisé en gare de Creil au même moment), mais cette manifestation était bien celle des usagers, dont les demandes s'opposent dans les faits à la politique menée jusqu'ici par les gouvernements, de droite comme de gauche.

Car une des causes profondes des problèmes des usagers salariés du réseau Nord, qui utilisent le train pour se rendre et revenir de leur travail, est le manque d'investissements patent depuis des décades de la part de la SNCF, sur ordre des gouvernements. La gare du Nord, saturée sur le réseau banlieue, n'a connu aucune construction de ligne pour réorienter le trafic vers d'autres gares, comme la gare de l'Est par exemple. Bien au contraire, on a réduit encore les capacités d'absorber le trafic en réquisitionnant une partie des lignes, d'abord pour le TGV puis pour l'Eurostar. Les conséquences : ce sont chaque matin de longues minutes, parfois plus d'un quart d'heure, d'attente à l'approche de la gare du Nord, et des retards permanents sur tout le réseau.

C'est dans le cadre de cette politique, qui tourne le dos aux besoins élémentaires des usagers, que se place donc cette remise en cause de trains existant pour certains depuis plus de vingt ans. Le comité a décidé une nouvelle manifestation jeudi 20 juin à 17 h 30 à la gare du Nord face à la voie 14, en vue d'obtenir l'annulation de toutes les modifications qui compromettent les conditions de transport normales des usagers.

Angers

Michel LAUNAY ET Yannick MARIE ENFIN LIBÉRÉS

Du 12 au 14 juin, la cour d'assises d'Angers jugeait en appel deux militants de AC !, Michel Launay et Yannick Marie, condamnés respectivement à dix ans et cinq ans de prison en octobre 2000 au Mans. Ils étaient accusés d'avoir provoqué la mort d'Isabelle Ferron, une militante d'un mouvement de chômeurs indépendant, au cours d'une altercation entre les deux associations, le 27 mai 1998. La police et la justice s'étaient à l'époque empressées de trouver des coupables parmi les chômeurs, d'abord parmi les propres camarades d'Isabelle, pour finalement inculper et condamner Michel Launay et Yannick Marie, qui tous les deux n'avaient pourtant avoir porté des coups à Isabelle.

Ce sont les liens créés pendant le mouvement de 1998 qui ont permis que ce deuxième procès ait lieu. Les nouveaux défenseurs des accusés, M^{es} Irène Terrel et Jean-Jacques De Felice, se sont employés à faire témoigner tous ceux qui n'avaient pas été cités lors du procès du Mans : les amis d'Isabelle et ceux des deux accusés, dont certains se sont rapprochés au cours des années qui ont suivi le drame. Les médecins du SAMU, plusieurs experts en médecine légale et plusieurs personnalités ont apporté leur contribution : 36 témoins au lieu de 6 dans le premier procès !

Il est évident que celui-ci avait été bâclé. Par exemple, le SAMU n'avait pas été entendu. Et surtout, les médecins légistes avaient conclu à un décès par « tentative de strangulation à deux mains », ce qui a conduit à la condamnation que l'on sait. Mais d'après les

experts, l'autopsie elle-même ne permettait pas de déterminer la cause du décès. Il aurait fallu la compléter par des examens complémentaires pour choisir entre plusieurs hypothèses. La défense a alors demandé une contre-expertise, mais surprise : le cœur et le poumon ne figuraient pas parmi les prélèvements conservés sous scellés. Ni le cœur ni aucun organe n'avaient été pesés : faute de balance, dirent les médecins légistes ! Les prélèvements d'organes étaient mal conservés : mis dans le formol, mais aussi congelés, ils se révèlent inutilisables car trop dégradés. Pour compléter le tableau, les médecins ont déclaré être obligés de récupérer des bocaux de confiture pour recueillir les pièces anatomiques...

L'impression demeure donc que, après la malheureuse et tragique bagarre de mai 1998, police et justice se sont empressées de trouver des coupables, sans chercher à savoir ce qui s'était réellement passé. Maintenant, l'absence du cœur et des poumons compromet définitivement les chances de savoir de quoi Isabelle est morte, mais les experts ont tous écarté la possibilité de la strangulation qui avait été à la base du premier procès. L'avocat général a pinaillé tout au long du procès sur telle ou telle règle de procédure, se faisant le champion du « droit égal pour tous ». Mais il ne s'est pas ému de ces erreurs grossières et du fait que personne ne se sentait responsable de la disparition des organes les plus importants ! Le fait que ce jugement hâtif ait pu envoyer deux innocents en prison ne l'a pas touché, puisqu'il a demandé la même peine que celle requise en première instance : huit ans pour Michel qui avait tenté de retenir Isabelle en la ceinturant et quatre ans pour Yannick, parce qu'il lui avait tenu le poignet quelques instants.

Les jurés et les trois juges n'ont pas suivi l'avocat général. S'ils ont refusé l'acquiescement, ils ont cependant réduit la peine des accusés à la durée qu'ils ont effectuée en préventive : quatre ans au lieu de dix pour Michel et deux ans au lieu de cinq pour Yannick. C'est une demi-mesure car si, ainsi, la justice reconnaît d'une certaine manière que Michel et Yannick n'ont rien à faire en prison, elle refuse d'admettre qu'elle s'est trompée et que les deux accusés sont innocents.

On pouvait se douter d'un tel verdict à la manière dont se sont comportés certains magistrats tout au long du procès. Leur attitude était ouvertement hostile aux accusés. Par ailleurs, autant ils se montraient polis et courtois avec les témoins prestigieux (experts, personnalités), autant ils étaient odieux avec les militants chômeurs cités par la défense, leur coupant la parole, leur parlant avec mépris... un mépris qui s'est manifesté non seulement vis-à-vis des accusés et des témoins, mais aussi vis-à-vis de la victime que la justice prétendait pourtant défendre. L'expression « justice de classe » semblait vraiment à sa place au cours de ce procès.

Le verdict a été accueilli avec réserve, car le tribunal a refusé de reconnaître l'erreur judiciaire. Reste qu'il permet à Yannick et Michel d'être libérés rapidement, et qu'il a donc été un soulagement pour eux et pour tous ceux, dont ses deux avocats, qui se sont battus pour cela ; dont tous les amis d'Isabelle, qui ne souhaitaient pas qu'à sa mort malheureuse s'ajoute la condamnation injuste de Yannick et de Michel.

Doux
(Briec - Finistère)

La fermeture de l'abattoir

La famille Doux compte parmi les plus grosses fortunes de Bretagne et le groupe Doux est le premier producteur de volailles en Europe. Invoquant les difficultés de la filière avicole, il vient d'annoncer la fermeture de l'abattoir de Briec, principale entreprise de cette petite ville du Finistère.

Suite à l'annonce de cette fermeture le mercredi 5 juin, une manifestation était orga-

nisée le samedi 15 juin à Briec. 800 personnes environ étaient présentes ; des travailleurs du groupe Doux, mais aussi d'autres entreprises de la région venus en solidarité. L'abattoir emploie actuellement 290 personnes, dont une partie d'intérimaires et de CDD. C'est la principale entreprise de la petite ville de Briec, qui compte 10 000 habitants et se retrouve sinistrée.

Doux a beau promettre le reclassement des salariés de Briec sur les sites de Quimper ou de Châteaulin, tout le

monde se doute que ce reclassement ne concernera que les travailleurs en contrat à durée indéterminée. Et même pour ceux là, comment faire pour aller travailler à Châteaulin ou Quimper quand on ne possède pas de voiture ? Le groupe Doux a bâti sa fortune en maintenant opiniâtement les salaires au plus bas.

Dans la manifestation, on entendait un autre son de cloche que dans les discours officiels, notamment celui du maire PS de la ville, où la tendance était surtout à dire qu'il

fallait que les pouvoirs publics aident la filière avicole. En effet ces aides existent déjà. Elles sont même en hausse puisque les subventions sont passées de 35 à 40 euros pour 100 kg de volailles exportés, sans parler des exonérations de toutes sortes dont a bénéficié le groupe Doux ces dernières années.

Mais cela n'empêche pas Doux de licencier aujourd'hui, en invoquant la concurrence étrangère, notamment brésilienne. Ce dernier argument de la direction reste particulière-

ment en travers de la gorge des travailleurs, car Doux est devenu récemment, suite au rachat de plusieurs entreprises, le quatrième producteur de poulets du Brésil !

Cette fermeture semble d'autant plus arbitraire que le groupe, avec 800 millions de francs d'investissements réalisés l'an dernier, est prospère. Alors des travailleurs, qui ne comptaient pas en rester là, retenaient l'idée qu'il faut prendre sur les profits patronaux et que Doux doit payer.

Dupont de Nemours Loon-Plage (Nord)

L'ESCROQUERIE DES ZONES D'ENTREPRISES

En mars 1993, la nouvelle usine DuPont de Nemours à Loon-Plage, près de Dunkerque, commençait à produire des désherbants. Elle avait coûté 660 millions de francs pour l'aménagement des bâtiments et du site. Et voilà que fin janvier 2002, la production a été stoppée et que la direction a annoncé son intention de vendre l'usine, invoquant une surproduction à l'échelle mondiale. Mais le groupe a dans le

même temps agrandi son usine de Porto-Rico qui fabrique les mêmes produits...

Si l'usine a été arrêtée, moins de dix ans après sa mise en service, c'est que l'exonération d'impôt accordée par la loi Madelin aux établissements en « zone d'entreprises » prend fin. Cet avantage fiscal considérable a été chiffré par les organisations syndicales de DuPont à 3,5 milliards de francs en dix ans, 350 millions

de francs par an. Cela représente pas moins de 4,37 millions de francs par an pour chacun des 80 emplois de l'usine. Avec cet argent qui représente au moins vingt fois le salaire annuel d'un travailleur, charges sociales comprises, l'Etat aurait pu payer 1 600 personnes pendant dix ans ! C'est d'ailleurs à peu près la même somme qu'un autre groupe, le groupe pharmaceutique Astra, avait gagné par emploi en 1994

grâce à son usine de Dunkerque, elle aussi en zone d'entreprises, selon une étude gouvernementale.

Ces 3,5 milliards de francs n'ont de plus nullement servi à créer ou à conforter des emplois, car en dix ans l'entreprise a rapporté, entre bénéfice distribuable et participation versée dans une filiale financière, environ dix milliards de francs (un milliard et demi d'euros).

Bien que l'usine ne produise plus, les travailleurs sont quand même payés. Mais quel sera leur avenir demain ? En tout cas, la moindre des choses serait que DuPont rembourse les exonérations d'impôts perçues. Il y aurait ainsi largement de quoi assurer plusieurs années de revenus, non seulement aux salariés de DuPont-Loon-Plage, mais aussi à de nombreux chômeurs de la région !

Région de Caen

IMAGE D'UNE DÉSERTIFICATION ORGANISÉE

Il fut un temps où, quand on arrivait sur Caen, on voyait trôner la masse imposante de la SMN (Société Métallurgique de Normandie) au-dessus de l'agglomération. Depuis une dizaine d'années, la SMN a disparu, et avec elle les milliers d'emplois.

Celui qui a fermé la SMN n'est autre que Francis Mer, le récent ministre de l'Economie du gouvernement Raffarin.

En 1986, un autre gouvernement de droite, celui de la première cohabitation, sous Mitterrand et Chirac, avait placé Francis Mer à la présidence d'Usinor. Il y resta quand la gauche revint aux affaires après 1988. Et en 1991 et dans les années qui suivirent, c'est sous les gouvernements socialistes de Rocard puis de Bérégovoy que Mer put exercer ses talents de licencié. En quelques années, il fit fermer de nombreuses entreprises, dont la SMN. Il a ainsi fait passer de 120 000 à 40 000 les effectifs du groupe qu'il présidait.

Ayant servi sous la droite et sous la gauche comme grand patron d'un groupe industriel alors contrôlé à 100 % par l'Etat, Francis Mer a donc à son actif d'avoir, entre autres, liquidé l'un des principaux employeurs de cette région. Ces tristes exploits souligneraient, s'il en était besoin, qu'il n'y a pas eu de différence fondamentale, pour les travailleurs, entre les politiques des gouvernements de droite et de gauche, qui ont tous gouverné au détriment du monde du travail.

Et dans la région, cela n'arrête pas.

En septembre dernier, les

quatre usines du groupe Moulinex ont fermé leurs portes : à Alençon, à Bayeux, à Falaise et à Cormelles-le-Royal, où 1200 travailleurs de plus se sont brusquement trouvés privés de leur emploi. Ces travailleurs ont dû se défendre, le dos au mur. Ils se sont battus, seuls, contre leur patron mais aussi contre les pouvoirs publics, le gouvernement Jospin en l'occurrence, qui n'ont pas levé le petit doigt pour s'opposer à ces licenciements.

Jospin a finalement promis aux futurs licenciés une prime « exceptionnelle » de licenciement. Une prime dérisoire de 80 000 F, amputée du RDS et de la CSG. Un comble ! Il a fallu des mois et que débute vraiment la campagne présidentielle pour que des licenciés touchent enfin cette malheureuse somme. Et encore, tous n'y ont pas eu droit. Chez de nombreux sous-traitants de Moulinex, comme Vaujoix à Mondeville, il y a eu aussi des licenciements. Eh bien, là, quand le gouvernement a accordé une prime, elle n'a parfois été que de 15 000 F !

Neuf mois après la fermeture de Moulinex, où en est-on ? Un journal vient de recenser 1 926 licenciés qui ont fait une demande de reconversion, sur les trois sites du Calvados. Or, sur ces 1 926 demandes, même pas une sur quatre, très exactement 432, ont « une solution identifiée ». Seuls 95 licenciés de Moulinex – même pas un sur vingt – ont retrouvé un emploi avec un contrat à durée déterminée.

Et les salaires qui vont avec ? Le salaire moyen est en dessous de la moyenne nationale. Dans l'agglomération de Caen, 16 % des gens, c'est-à-dire un habitant sur six, doit vivre avec un revenu inférieur



Des manifestants de la SNM bloquant un pont à Caen en 1991.

au seuil officiel de pauvreté. Quand on a été privé de son emploi, quand on retrouve un travail, si on en retrouve un, on est souvent payé moins de 6 000 F.

Pour ceux qui ont jeté les travailleurs de Moulinex comme des malpropres, la situation est loin, elle, d'être dramatique. Les actionnaires qui s'étaient enrichis pendant des dizaines d'années sur le travail de milliers d'hommes et de femmes, eux, que l'on sache, n'ont rien perdu de leur fortune. Pour déposer son bilan, Moulinex a invoqué un milliard de pertes. Mais ces prétendues pertes n'ont pas été perdues pour tout le monde. Ainsi, lors de la fusion Moulinex-Brandt, les actionnaires de Brandt ont reçu 800 millions de francs de Moulinex.

On le voit, quand une entreprise ferme, et même quand elle annonce des pertes, cela ne veut pas dire que ses dirigeants, ses actionnaires se retrouvent sur la paille. Alors,

oui, il faudrait enquêter sur la fortune de ces gens-là, il faudrait pouvoir savoir où passe l'argent des subventions publiques que touchent les patrons. Une pareille enquête, seuls les travailleurs pourraient la mener. Car on ne peut évidemment pas faire confiance à des autorités qui, au plus haut niveau, ont partie liée avec les patrons.

On en a un autre exemple avec Valeo. Cet équipementier automobile appartient à la riche famille de Wendel, dont le représentant le plus connu est le baron Seillière, le chef du Medef. Ce monsieur et sa famille trouvent que Valeo ne leur rapporte pas assez et ils veulent s'en débarrasser. Il y a six mois, ils ont fermé l'usine Valeo de Vire : près de 300 salariés y ont perdu leur emploi. Maintenant, c'est celle de Saint-Aubin-d'Arquenay qui est sur la sellette.

Aidé hier par la gauche et maintenant par la droite, Seillière, principal actionnaire de

Valeo, met la clé sous la porte en jetant des familles ouvrières dans le désespoir et en étranglant l'économie de villes entières. Mais il laisse aussi d'autres traces sinistres de son passage. Par exemple dans les environs de Condé-sur-Noireau, qu'on appelle là-bas parfois « la vallée de la mort », tellement elle a été infectée par l'amiante utilisée notamment par Valeo.

Non contents d'avoir sac-cagé l'emploi, la vie de la population et la nature de régions entières, les patrons, ces vandales des temps modernes, n'en partent pas les poches vides. Il y a un mois, Seillière a revendu cinq millions d'actions de Valeo. Un quotidien a rapporté alors qu'en s'attaquant à l'emploi de 5 000 salariés d'une trentaine d'usines Valeo dans toute l'Europe, la famille de Wendel avait amassé un matelas de 300 millions d'euros !

Airbus - Toulouse

MORT SUR L'AUTEL DES PROFITS

Jeudi 13 juin, un travailleur, délégué CGT au CHS-CT, est mort au travail, sur la chaîne A340 d'Airbus à Toulouse.

Lui et un autre travailleur, arrivé depuis peu sur le poste et dont il assurait donc la formation, sont allés effectuer un travail dans la soute électronique d'un A330. Dans le même temps, un essai de gonflage de l'avion avait lieu pour vérifier l'étanchéité de la cabine. C'est peu de temps après le début de l'essai de gonflage qu'ils ont cherché à joindre l'extérieur, sans doute commençant à ressentir les effets de pression. Ils ont essayé avec un portable, pas de réponse.

Ils ont essayé de klaxonner mais, pour qui ne connaît pas la procédure d'utilisation dans ces conditions, c'est impossible. On les avait bel et bien oubliés dans l'avion. Vraisemblablement paniqués, voulant à tout prix s'extraire de l'avion, l'un d'eux a réussi à ouvrir la porte passagers avant gauche. A ce moment-là la force qui devait s'appliquer sur la porte était de l'ordre de 4 tonnes. Elle a été violemment arrachée et projetée à une dizaine de mètres. Lui, a été projeté sur le mur du bâtiment à côté de l'avion, à une vingtaine de mètres. Il est mort sur le coup.

Il ne faut pas chercher très loin pour trouver les véritables causes

de cet accident mortel : les cycles de travail sont déjà très courts et sans cesse les temps doivent être diminués. Il faut travailler toujours plus vite et on fait prendre des risques aux ouvriers. D'ailleurs le nombre d'accidents du travail a augmenté ces derniers mois.

Quant à la formation à la sécurité, c'est plus un slogan qu'une réalité.

Bref, défaut criminel d'organisation, de surveillance, consignes insuffisantes et recherche permanente de la rentabilité au détriment des conditions de travail, réduction des coûts sur le dos des ouvriers : la responsabilité de la direction d'Airbus est écrasante et totale.

Ainsi, le bulletin *Lutte Ouvrière Airbus* paru le 17 juin, demandait :

« Pourquoi à ce poste n'y a-t-il pas une maîtrise attitrée qui organise le travail, qui sache tout ce qui se passe, des essais à effectuer, des problèmes, qui puisse donner ou pas les autorisations pour intervenir ? Pourquoi lui et son jeune collègue ont-ils pu commencer un travail alors qu'un essai de gonflage était prévu ? Il y a plusieurs années, un accident à peu près similaire a coûté la vie à un jeune intérimaire. Les fiches d'intervention, instaurées depuis, ne devaient-elles pas mettre fin à ce type d'accident ? Concernant l'essai en pression, toutes les pré-

cautions ont-elles été prises ? Avertisseur sonore ? Vérification de chaque soute, etc., avant le début de l'essai ? Pourquoi tous les compagnons n'ont-ils pas suivi la formation correspondant à cet essai ? Pourquoi ne sont-ils pas systématiquement informés des effets et des risques encourus ? Et puis, cette formation suffit-elle à prévenir le sentiment de panique qui peut s'emparer de chacun dans de telles conditions ? Pourquoi y a-t-il toujours plus d'opérations de rattrapage hors des postes prévus ? La direction doit répondre à toutes ces questions. Ludo est mort, nous voulons savoir la vérité. »

Correspondant LO

Rivoire et Carret - Lustucru Marseille et Arles (Bouches-du-

REPRISE DU TRAVAIL APRÈS UN MOIS DE GRÈVE

Aux usines Rivoire et Carret - Lustucru d'Arles et Marseille, l'intervention des huissiers et des CRS le mercredi 12 juin à 6 heures du matin a permis à la direction de déménager symboliquement une partie des stocks de marchandises. Un des motifs de cette intrusion policière aurait été la pénurie de pâtes et de riz dans les grandes surfaces... On peut dire que la direction et les pouvoirs publics en charge de ce conflit n'ont pas eu une imagination délirante.

Les ouvriers rassemblés dans la cour ont pu ainsi admirer la lenteur solennelle avec laquelle les cadres maniaient les chariots élévateurs et les palettes qui ne tenaient que par miracle. Le directeur du site s'agitait, les cadres en charge de la manutention transpiraient. Depuis bien longtemps, les ouvriers n'avaient pas vu une telle activité de ces messieurs. Et si le contexte n'était pas à la joie, le spectacle faisait sourire les ouvriers habitués à charger et décharger à toute vitesse les camions.

En même temps qu'elle intervenait avec les forces de l'ordre, la direction négociait et imposait ses

conditions pour la reprise du travail. Elle n'accordait qu'une petite partie des revendications : l'augmentation de la prime de vacances, le paiement d'une partie des jours de grève et la récupération des autres jours, une augmentation de salaire de 2 %, ainsi que d'autres avantages, mais rien sur la prime de rachat. La seule garantie supplémentaire est celle d'une prime de licenciement plus importante que celle prévue par la convention de l'alimentation, elle-même très faible.

La reprise s'est effectuée très mollement le vendredi 14 juin au milieu de nombreuses discussions.

Panzani, quant à lui, fait durer le suspense et ne doit donner le nom du repreneur de l'usine de Marseille - La Pomme que la semaine prochaine.

Si la prime de cession de 1 200 euros par année d'activité n'a pas été obtenue, les grévistes ont montré avec un mois de grève qu'ils n'acceptaient pas de gaieté de cœur que le seul bénéficiaire de la vente de Lustucru soit le patron.



ST Microélectronics Rousset (Bouches-du-

LA FIN DE LA GRÈVE

Après plus de trois semaines de conflit dont dix jours de blocage de la production, le travail a repris mardi 10 ou mercredi 11 juin selon les équipes à ST Microélectronics, usine de fabrication de semi-conducteurs située à Rousset, non loin d'Aix-en-Provence.

Une prime de 250 euros sera versée aux mois de juin et de juillet, les coefficients seront rétablis

en octobre avec effet rétroactif et un tiers des jours de grève seront payés. Quant aux augmentations de salaires, aux primes, à l'embauche des précaires, la direction s'est engagée à négocier avec les syndicats dans les mois à venir. Mais sur ce point les grévistes n'ont aucune confiance dans la direction et veulent rester vigilants.

Même si les grévistes n'ont

pas obtenu l'essentiel des revendications qui portaient sur des augmentations de salaire (*Lutte Ouvrière* du 14 juin), c'est le mouvement le plus dur que l'entreprise ait connu depuis très longtemps.

Pour l'instant, dans l'entreprise, on discute de la grève et l'ambiance générale reflète la satisfaction des opérateurs de s'être mis en lutte.

UNIVERSITÉ PIERRE-ET-MARIE-CURIE (PARIS 6)

NON À L'AUGMENTATION REJETÉE DU TEMPS DE TRAVAIL (ARTT)

Il y a environ 2000 personnels non-enseignants à l'Université Paris 6. Les promotions - donc les augmentations de salaire - sont rares, particulièrement pour les fonctionnaires de catégories B et C qui sont au bas de l'échelle. Depuis longtemps, l'administration accordait des semaines de congé pour compenser les faibles salaires. Du coup, 80 % des non-enseignants travaillent déjà 35 heures par semaine et bénéficient de 11 semaines de vacances.

Mais le président de l'Université souhaite augmenter les plages horaires d'ouverture des services, en dépit du fait que le nombre de postes diminue cette année d'une douzaine. Du coup, il se propose d'augmenter le nombre d'heures de travail des agents.

Depuis le début de l'année, les syndicats se doutaient d'un projet de ce type et le personnel s'en inquiétait. Les choses s'accéléraient. Au plus tard le 30 juin, les chefs de service doivent

indiquer à la présidence de l'Université la nouvelle grille horaire de leur service. Certains chefs sont embarrassés mais, quel que soit leur sentiment, ils sont les relais de l'administration. Concrètement, ces nouvelles mesures reviennent à voler deux semaines de vacances aux employés, les ramenant à neuf semaines annuelles. À moins que l'on n'augmente le temps de travail hebdomadaire de 35 à 37 heures !

La CGT, FO et SUD ont réagi

en faisant circuler une pétition, largement signée, et en organisant une assemblée générale jeudi 13 juin, à laquelle ont participé 250 personnes. L'indignation était générale et également la colère chez certaines personnes qui se voient proposer un faux choix entre moins de vacances ou plus de travail, au nom de la « réduction » du temps de travail

À l'issue de l'assemblée générale, la grève a été votée à l'unanimité (moins 2 abstentions)

pour le mardi 18 juin, rejoignant ainsi ce qu'avaient décidé un peu plus tôt le même jour la quarantaine de collègues du site de la faculté de médecine de Saint-Antoine. Le 18 juin une montée massive à la présidence de l'Université est prévue, pour réaffirmer la volonté du personnel de garder ses 35 heures hebdomadaires et ses 11 semaines de congés, ainsi que l'extension de ces acquis et des primes à tous les contractuels et non statutaires.

Palestine - Israël

MUR DE LA HONTE ET ATTENTATS SUICIDES

Dix-neuf Israéliens tués, ainsi que le kamikaze palestinien : c'est une nouvelle fois le bilan sanglant de l'attentat commis mardi matin 18 juin à Jérusalem, dans un autobus rempli d'adolescents se rendant en classe. Une nouvelle fois aussi l'armée israélienne s'est lancée dans des opérations de représailles en Cisjordanie, pendant que des responsables mettaient en cause Arafat. Mais le renouvellement de ces opérations n'apparaît désormais que comme la démonstration de l'impuissance israélienne à faire cesser les attentats.

Il y a deux mois en effet,

c'était l'offensive militaire israélienne dans les territoires palestiniens et l'expédition meurtrière à Jénine, censée réduire les groupes responsables du terrorisme. L'attentat de Jérusalem, après celui de Megiddo qui a tué dix-huit personnes le 5 juin, et après d'autres encore, montre s'il en était besoin que, loin de faire cesser le terrorisme, ce type d'opérations, le comportement odieux de l'occupant israélien dans les Territoires ne peuvent qu'approfondir le fossé de haine existant. Et cela ne peut que multiplier les vocations de jeunes Palestiniens prêts à se faire sauter avec leur bombe au milieu d'une foule israélienne en faisant le plus de victimes possible.

Mais le comble de l'absurdité, dans la politique israélienne, est peut-être le début de la construction de la muraille

de béton qui devrait, à terme, courir sur les 350 kilomètres de frontière séparant Israël de la Cisjordanie, assortie de tranchées, de herses, de rouleaux de barbelés et d'instruments électroniques censés prévenir tout franchissement par des candidats kamikazes. L'opération n'est pas sans provoquer des polémiques en Israël même, notamment de la part des partisans les plus ouverts d'un « grand Israël » annexant la Cisjordanie et Gaza. Et de fait, c'est l'aveu de l'impossibilité qu'il y a pour l'Etat israélien à considérer le territoire palestinien comme le sien.

Au même moment pourtant, l'armée israélienne continue d'intervenir en Cisjordanie. Outre la répression impuissante contre la population palestinienne, la protection des colonies juives mène à un engrenage tout aussi

absurde. Pour ces quelque 200 000 colons qui s'obstinent à vivre dans le mépris total de la population arabe qui les entoure, sur des terres qui lui ont été le plus souvent volées, il faut là aussi des tranchées, des murs, des barbelés, des « check-points », des routes de contournement réservées aux colons et évitant les agglomérations arabes. C'est à ce délire de précautions sécuritaires que mène la politique israélienne dans les Territoires, et finalement à une situation presque aussi invivable pour les Israéliens, et même les colons, que pour les Palestiniens.

Alors oui, la construction de cet incroyable mur est au fond l'aveu de l'échec des dirigeants israéliens, y compris de Sharon qui promettait la sécurité aux Israéliens par l'écrasement des Palestiniens. Non seulement les dirigeants

d'Israël ne pourront écraser les Palestiniens, mais, en cherchant à le faire, ils se condamnent, et surtout condamnent les Israéliens eux-mêmes à se retrancher derrière des murs et des barbelés, sans même gagner pour autant une quelconque sécurité.

Une situation invivable pour les deux peuples : c'est à cette impasse que mène la politique des dirigeants israéliens, et dont ils portent l'écrasante responsabilité même si la politique des attentats suicide est elle aussi odieuse et mène aussi à l'impasse. La voie de la coexistence fraternelle entre les deux peuples est la seule qui puisse ouvrir un avenir à ceux-ci. Mais elle ne pourra s'imposer que par la rupture de la population israélienne avec la politique de ses dirigeants.

André FRY

Etats-Unis

EN MARGE DE LA FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ ENRON

ANDERSEN JUGÉ COUPABLE

Dans le procès qui opposait la justice américaine à la société Andersen, le cabinet d'affaires dont l'expertise était censée garantir la valeur boursière de la société de courtage en électricité Enron, déclarée en faillite depuis et elle-même dans l'attente d'un procès, il a fallu dix jours à douze jurés texans pour décider que la firme était bien coupable d'avoir dissimulé des preuves à la justice. Andersen ne pourra donc plus exercer. Mais c'est le moins que l'Etat américain pouvait faire dans une affaire où la réputation du président des Etats-Unis Bush est engagée, dans la mesure où ses liens avec les dirigeants d'Enron étaient connus.

La société Enron, la septième compagnie des Etats-Unis, a été déclarée en faillite le 2 décembre 2001. La valeur de son titre boursier s'est effondrée, et avec elle le fonds de pension des salariés

d'Enron, qui ont ainsi perdu leur emploi et une grande partie de leur retraite. De son côté, la société Andersen, rémunérée par Enron, était censée garantir la valeur du titre. Mais on s'est aperçu qu'en fournisseur dévoué de « services aux entreprises », elle avait été complice des dirigeants d'Enron, les aidant à négocier eux-mêmes avant la chute les titres encore en leur possession. Les dirigeants d'Enron s'étaient ainsi partagé 680 millions de dollars au comptant et en titres entre 140 hauts cadres dirigeants. Chacun avait ainsi empoché 4,8 millions de dollars en moyenne tandis qu'aux salariés, qui eux n'avaient pas le droit de vendre les titres en leur possession, il n'allait bientôt plus rester que leurs yeux pour pleurer.

Dans ce procès, la société Andersen était poursuivie pour « obstruction à la justice ». En effet, alors qu'une enquête était en cours pour établir si Enron et Andersen n'avaient pas manœuvré pour maintenir artificiellement la valeur du titre, on a appris qu'Andersen s'est mis brusquement à déchiqueter une tonne et demie de

documents par jour, au lieu des 35 kilos habituellement « moulés » dans l'année !

Une partie de ces détails est connue parce qu'un haut cadre de la société Andersen a choisi, pour sauver sa tête, de collaborer avec la justice. Il s'en sort bien, car dans leur verdict les jurés ont nommément désigné une de ses collaboratrices comme la responsable de la destruction. Passer la patate chaude, c'est tout un art.

En réalité, les faits reprochés à Andersen ne sont pas si exceptionnels. Cette société elle-même avait déjà à son actif depuis 1993 deux affaires de dissimulation de preuves. Mais, dans l'affaire de la faillite d'Enron, alors que les liens entre Kenneth Lay, l'ex-PDG d'Enron, et la famille Bush étaient de notoriété publique, il était difficile de passer l'éponge sur les dissimulations de preuves d'Andersen, sans risque de placer Bush en plus mauvaise situation quand commencera le procès des dirigeants d'Enron.

Personne, dans les milieux d'affaires, ne se faisait d'illusions sur le sort d'Andersen. Ses principaux concurrents

avaient déjà commencé à se partager les dépouilles, et les clients, d'un empire qui comptait 85 000 salariés dans 84 pays, et réalisait plus de 9 milliards de dollars de profits. Depuis le début de l'année, les effectifs aux Etats-Unis avaient ainsi chuté de 27 000 à 10 000 salariés.

Les cabinets d'affaires concurrents n'ont d'ailleurs pas meilleure réputation. Depuis la faillite d'Enron, d'autres scandales ont vu le jour éclaboussant de grandes entreprises comme General Electric, Microsoft et quelques autres, et impliquant les principaux cabinets. Ainsi, la société Xerox vient de payer 10 millions de dollars pour avoir surévalué pendant plusieurs années ses profits, avec l'aide du cabinet d'affaires KPMG. Une enquête de la SEC, la police de la Bourse, vient d'être lancée contre le cabinet Deloitte Touche Tohmatsu pour des faits du même genre concernant une entreprise cotée sur le Nasdaq, Adelphia Communications. Et la liste n'est pas close. La SEC tente de mettre un peu d'ordre dans tout cela en invitant les chefs

d'entreprise à faire preuve d'honnêteté, c'est dire son impuissance.

Quant au procès d'Enron, il promet d'être encore plus retentissant. Outre la cupidité de dirigeants surpayés, il a mis en lumière les manipulations de comptes, les entreprises associées complaisantes, les analystes financiers optimistes, les tarifs publics de l'électricité gonflés artificiellement, et au bout les fonds de retraites évaporés et les emplois disparus.

L'Etat américain se contentera, au mieux, de faire le procès des malversations des dirigeants d'Enron, et cette firme connaîtra peut-être le sort d'Andersen. Mais ce n'est pas sur elle qu'il faut compter pour en finir avec la corruption des chefs d'entreprises et des différents responsables du système capitaliste à tous les niveaux. Celle-ci fait tout simplement partie intégrante de ce système basé sur le profit et sur l'exploitation forcenée du plus grand nombre.

J. F.